

**Monsieur le Président de la Commission de l'Economie Générale,
des Finances, du Plan et de la Coopération Economique,**

Mesdames et Messieurs les Honorables Députés,

C'est toujours un plaisir pour moi de m'adresser à vous pour échanger sur les grandes questions économiques et sociales de notre Nation.

Mais permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, un **Ramadan** de paix, de santé, de dévotion et marqué par la grâce divine.

Je voudrais vous entretenir aujourd'hui du **document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP)**, un texte extrêmement important autour duquel nous débattons à l'Assemblée nationale.

Il faut savoir que le budget de l'Etat, que vous nous faites l'honneur d'approuver chaque année à travers la loi de finances initiale, ou d'amender à travers la ou les lois de finances rectificatives, ce budget est élaboré par référence au DPBEP.

Concrètement, le DPBEP définit le cadre global ainsi que la trajectoire que doivent respecter toutes nos lois de finances sur un horizon temporel d'au minimum trois ans.

Pour cela, il évalue le niveau global des recettes attendues de l'Etat, décomposées par grandes catégories d'impôts, de même que le niveau global des dépenses budgétaires, présentées par grandes catégories de dépenses.

Il fixe enfin les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, conformément à nos engagements à caractère macroéconomique pris dans le cadre de l'UEMOA.

Autrement dit, le DPBEP est la **feuille de route** du Gouvernement, pour une période qui ne peut pas être inférieure à trois ans.

Son périmètre est même plus large que celui du budget de l'Etat car il intègre dans son analyse et dans ses perspectives, la situation des **entreprises publiques**, des **institutions de prévoyance sociale** et même des **collectivités locales**.

Tout cela découle de l'**article 51** de la loi organique relative aux lois de finances (**LOLF**) n° 2011-15 du 8 juillet 2011.

Mais une fois élaboré par le Gouvernement, le DPBEP doit vous être soumis.

Nous vous soumettons chaque année un ou plusieurs projets de lois de finances, il était normal que nous vous présentions le document de base d'où toutes nos lois de finances tirent leur rationalité, document qui permet de maintenir la cohérence stratégique des budgets que vous nous faites l'honneur de voter.

C'est pour cela que l'**article 56** de la même **LOLF** dispose que le DPBEP est soumis à un **débat d'orientation budgétaire** devant le Parlement, au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année.

Nous avons eu donc **jusqu'au 30 de ce mois** pour tenir ce débat, et respecter l'échéance légale.

Ce DPBEP est le **troisième du genre** et il couvre la période 2016 – 2018, après le DPBEP 2014-2016 et celui 2015-2017, votés respectivement en 2013 et 2014.

Dans son contenu, ce DPBEP commence par rappeler les développements économiques récents et les perspectives.

Au plan international, l'activité économique mondiale s'est présentée sous de meilleurs auspices en 2014. La croissance du PIB mondial s'est améliorée, sous l'impulsion d'un regain d'activité économique dans les pays avancés, dans un contexte de sortie de récession de la zone euro (+1% en 2014 après une croissance négative de 0,4% l'année précédente).

Les principaux ressorts de la reprise, dont la modération du rééquilibrage budgétaire et une politique monétaire très accommodante, restent en place dans la plupart des pays avancés. Au total, les estimations du taux de croissance de l'activité économique mondiale s'établissent à 3,4% en 2014 et 2,9% en 2013.

Au plan interne, le démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) et la consolidation des échanges avec le Mali, ont été profitables à l'économie nationale.

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 4,7% contre 3,6% un an auparavant, sous l'effet du regain de dynamisme de la construction et des services.

Ce regain de dynamisme traduit le renforcement de la demande intérieure, favorisé par la consolidation des investissements publics dans l'énergie et les infrastructures.

La relance de l'activité économique s'est, par ailleurs, opérée dans un contexte de maîtrise des prix intérieurs, sous l'effet de la baisse des cours des principaux produits sur le marché international.

Ainsi, l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation, s'est établie à -1,1% en 2014 contre 0,7% en 2013.

Le déficit budgétaire s'est également amélioré, passant de 5,4 % du PIB en 2013 à 4,9 % du PIB en 2014, à la faveur du net renforcement des recouvrements budgétaires mais également grâce aux efforts consentis par l'Etat en matière de rationalisation des dépenses publiques.

Dans le même sillage, le déficit courant s'est réduit à 8,8% du PIB (contre 10,4 % du PIB en 2013), traduisant, notamment, l'évolution favorable des cours du pétrole, le repli des importations de produits alimentaires et de biens d'équipement mais également le renforcement des envois de fonds des travailleurs.

En 2015, la relance de l'économie sénégalaise devrait se consolider, sous l'impulsion de l'accélération de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Les perspectives mondiales plus favorables conjuguées à la poursuite de l'amélioration de la situation sociopolitique et sanitaire dans la sous-région seraient favorables à l'économie nationale.

Par ailleurs, l'activité économique tirerait avantage des mesures prises par le Gouvernement pour accompagner le secteur privé, à travers le FONSIS, le FONGIP et la BNDE.

Le taux de croissance du PIB réel est, ainsi, attendu à 5,4% en 2015.

Au terme du premier trimestre de 2015, l'activité économique mesurée par l'Indice Général d'Activité est ressortie en hausse de 3,3% comparativement à la même période de 2014 où il était de 3,2%; 2% en 2013 et 1,5% en 2012.

La croissance devrait s'établir à 6,4% en 2016 ; 7% en 2017 et 7,2% en 2018 dans un contexte de maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire. En effet, l'inflation devrait rester sous la barre de 3% et le déficit public serait ramené à 3% à l'horizon 2019, conformément aux engagements au titre de la surveillance multilatérale.

Pour revenir plus spécifiquement sur les finances publiques, elles ont été caractérisées en 2014 par une progression soutenue des recettes (10,4%), une plus grande fluidité dans l'exécution des dépenses (2318 milliards, contre 2059 milliards l'année précédente), ainsi qu'une dette sous contrôle (53% du PIB, loin des 70% qui représentent le plafond communautaire de l'UEMOA).

Et puisqu'on ne change pas une stratégie qui porte ses fruits alors, sur la période 2016-2018, nous continuerons de privilégier la maîtrise des dépenses, sans léser les secteurs productifs, et l'augmentation des recettes, sans alourdir le fardeau fiscal du contribuable citoyen.

La maîtrise des dépenses sera surtout valable pour les dépenses de personnel.

Vous n'ignorez pas que la **masse salariale** a augmenté au Sénégal ces dernières années, dans des proportions considérables.

Rien que depuis 2011, pour ne pas remonter à une période plus ancienne, la rémunération des agents de l'Etat, non compris les salaires des corps émergents, est passée de 423 milliards en 2011 à 526 milliards cette année, soit plus de 100 milliards d'augmentation.

Cette évolution importante est souvent expliquée par des raisons légitimes mais il est clair que sur la période 2016-2018, nous serons obligés de faire des efforts en termes de maîtrise de la masse salariale.

Sinon, c'est une trop grande part de nos ressources budgétaires qui va être consacrée à payer des salaires, des primes et des indemnités, au détriment d'autres priorités économiques et sociales, au détriment aussi de l'avenir de nos enfants.

Sur un autre plan, nous avons bien perçu les inquiétudes des **collectivités locales**.

L'**Acte III de la Décentralisation** a accru leurs responsabilités et elles se demandent si l'Etat va accroître leur capacité d'y faire face.

Le DPBEP donne la réponse : les fonds de dotation seront augmentés, la fiscalité locale sera réformée et les financements alternatifs, surtout ceux associant le secteur privé, seront encouragés.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

La lecture du DPBEP vous démontrera que la **réduction du train de vie de l'Etat**, conformément aux orientations de Monsieur le Président de la République, demeure l'un de nos axes fondamentaux.

Mais réduire le train de vie de l'Etat ne signifie pas faire des coupes budgétaires partout, y compris sur les dépenses revêtant un caractère sensible.

Cela veut plutôt dire identifier les niches de gaspillage ainsi que les dépenses improductives dans la multitude de dépenses qu'effectuent chaque année les administrations publiques.

La logique de **rationalisation** et de **restructuration** du budget sera donc poursuivie et renforcée, avec une attention particulière aux secteurs stratégiques de la santé et de l'action sociale, de la sécurité, de la justice, de la diplomatie et de l'agriculture.

Ainsi, dans le domaine de la **santé et de l'action sociale**, des mesures particulières seront prises pour l'apurement de la dette des hôpitaux et une attention particulière sera également accordée à l'acquisition de vaccins ainsi que l'accompagnement de la Pharmacie nationale d'Approvisionnement dans sa nouvelle politique de distribution de médicaments.

Dans le domaine de **l'action sociale**, les grandes orientations de l'Etat seront maintenues et renforcées relativement aux **bourses de sécurité familiale**, à la **carte d'égalité des chances**, à la **Couverture Maladie universelle (CMU)** ainsi qu'aux **politiques de gratuité**, etc.

Dans le domaine de la **sécurité**, il s'agira de rehausser le moral des troupes au front, avec, notamment, le renforcement des moyens matériels d'intervention ainsi que la révision à la hausse des primes journalières. L'octroi d'aides et de secours aux grands blessés de l'Armée

ainsi que l'appui financier à la Fondation des invalides et des handicapés seront également poursuivis.

Les dépenses relatives au **secteur agricole** seront renforcées afin de permettre l'acquisition d'intrants agricoles en quantité et en qualité suffisante, de même que le renforcement des structures d'encadrement telles que la SAED, l'ANCAR, l'ISRA, etc., conformément aux engagements pris dans le cadre des contrats de performance de ces entités.

Concernant la **diplomatie**, l'accent sera mis sur les rubriques de dépenses prioritaires telles que les conférences et congrès internationaux, le fonctionnement correct des représentations diplomatiques et consulaires et les contributions aux organisations internationales.

Pour ce qui est de la **justice**, les cours et tribunaux nouvellement créés seront dotés de moyens à l'effet de les rendre fonctionnels. En outre, les crédits destinés à l'alimentation des détenus et des enfants en difficulté feront l'objet d'une augmentation progressive, dans l'objectif de respecter les normes internationales applicables en la matière.

S'agissant maintenant de notre **politique d'investissements**, vous reconnaîtrez facilement, rien qu'en parcourant cette partie du DPBEP, l'empreinte du **PSE**.

En 2015 déjà, **95%** des investissements publics peuvent être estampillés PSE.

Mais vous reconnaîtrez également **vos propres contributions** car, **Monsieur le Président, Honorables Députés**, nous avons pris bonne note des préoccupations que vous aviez soulevées lors des débats précédant l'adoption de la loi de finances initiale 2015.

Toutes les propositions d'investissements publics émises par vous-mêmes, ont été intégrées dans nos projets de moyen et long termes, toutes les fois que le cadrage macrobudgétaire le permettait.

Globalement, les secteurs prioritaires sont ceux qui avaient été identifiés comme détenant la clé de l'émergence économique du Sénégal : agriculture, hydraulique et assainissement, énergie, santé et nutrition, infrastructures et services de transport, éducation et formation.

Sur la période 2016-2018, c'est plus de **3528 milliards** de francs CFA que nous injecterons dans l'investissement, dont **3425 milliards** pour le seul **Plan d'Actions Prioritaires** du PSE.

60% de cette somme iront à l'**axe I** du PSE (**Transformation structurelle de l'économie et croissance**), à travers des projets tels que :

- l'autoroute Thiès-Touba,
- le Train Express Régional Dakar-AIBD ;
- le prolongement de la VDN,
- le programme d'urgence d'électrification rurale,
- ou encore le programme national d'autosuffisance en riz.

28% iront à l'**axe II** (**Capital humain, Protection sociale et Développement durable**), à travers des projets comme :

- la construction de nouvelles universités (Amadou Makhtar Mbow et Cheikh Ibrahima Niass) et de lycées professionnels,
- la réalisation de forages,
- ou encore la finalisation des centres de santé et le renforcement des plateaux techniques des hôpitaux.

Enfin, 12% iront à l'**axe III (Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité)**, ce qui nous permettra de renforcer :

- l'équipement des forces de défense et de sécurité ;
- le Programme national de Bonne Gouvernance ;
- mais aussi le Fonds d'Équipement des Collectivités locales et le Fonds de Dotation de la Décentralisation.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Tels sont les contours du DPBEP, introductif au Débat d'Orientation Budgétaire.

Je vous remercie de votre aimable attention et le Ministre du Budget et moi-même se tenons à votre totale disposition, pour réagir à vos observations.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

—
ASSEMBLÉE NATIONALE

—
XII^{ÈME} LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2014-2015

RAPPORT

FAIT AU NOM DE

**LA COMMISSION DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE,
DES FINANCES, DU PLAN ET DE LA
COOPERATION ECONOMIQUE**

SUR

**LE DOCUMENT INTRODUCTIF AU DÉBAT
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR
L'ANNÉE 2016**

PAR

M. PAPA ABDOU KHADIR MBODJ

RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le vendredi 26 juin 2015 sous la présidence de Monsieur Babacar Diamé, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le document introductif au Débat d'Orientation budgétaire pour l'année 2016.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et par Monsieur Birima Mangara, Ministre délégué auprès de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé du Budget, accompagnés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a adressé ses chaleureuses félicitations ainsi qu'un bon ramadan à Monsieur le Ministre et à ses collaborateurs. Il lui a renouvelé l'engagement et la disponibilité de la représentation nationale à l'accompagner dans le travail remarquable réalisé par son département, tout en se réjouissant de la tenue d'un tel débat, tendant à devenir une tradition au sein de l'hémicycle.

Il l'a ensuite invité à procéder à la lecture du document introductif au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

A l'entame de son propos, Monsieur le Ministre s'est réjoui de se retrouver devant la représentation nationale à un moment important de la vie de cette illustre institution, moment d'échanges interactifs entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Il a exprimé l'intérêt particulier que ce débat suscite de la part des plus hautes autorités du pays, en particulier de Monsieur le Président de la République, de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale et de Monsieur le Premier Ministre. Le présent débat, organisé conformément aux dispositions des articles 51, 54 et 56 de ladite loi organique, porte sur son échéance et son contenu.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir, au plus tard, à la fin du 2^e trimestre de l'année, avant la finalisation technique du projet de loi de

finances de l'année et porter sur le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) lui servant d'introduction.

Le présent document s'inscrit dans la dynamique globale de l'information budgétaire et comptable du Parlement, conformément à la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2015 relative aux lois de finances.

Le débat d'orientation budgétaire est ainsi un exercice de transparence budgétaire, qui permet au Gouvernement de faire le point sur la situation et les perspectives économiques et de préciser la stratégie des finances publiques, sur un horizon temporel d'au minimum trois ans. Il définit la trajectoire des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat et procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette du secteur public (administration centrale, collectivités locales, entreprises publiques et organismes de protection sociale).

Enfin, le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier à moyen terme, en matière de prévision du déficit budgétaire autorisé, résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses budgétaires au sens des engagements, conformément au pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

Le DPBEP est la feuille de route du gouvernement sur une période d'au moins trois ans. Son périmètre est plus large que celui du budget, car il intègre, dans son analyse et dans ses perspectives, la situation des entreprises publiques, des institutions de prévoyance sociale et même des Collectivités locales.

Au regard de ce qui précède, le DPBEP 2016-2018 a été élaboré en application de la réglementation sus-évoquée et en cohérence avec la stratégie du Gouvernement dénommée Plan Sénégal Emergent (PSE), nouveau modèle de développement défini sous l'impulsion du Président de la République, pour accélérer la marche du pays vers l'émergence.

Le présent DPBEP est le troisième du genre et il couvre la période 2016-2018, après ceux de 2014-2016 et 2015-2017 votés respectivement en 2013 et 2014.

Au plan international, l'activité économique mondiale s'est présentée sous de meilleurs auspices en 2014. La croissance du PIB mondial s'est améliorée, sous l'influence d'un regain d'activité économique dans les pays avancés, dans un contexte de récession de la zone euro.

Au total les estimations du taux de croissance de l'activité économique s'établissent à 3,4% en 2014 et 2,9% en 2013.

Au plan interne, le démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) et la consolidation des échanges avec le Mali ont été profitables à notre économie.

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 4,7% en 2014 contre 3,6% un an auparavant.

Ce regain de dynamisme traduit le renforcement de la demande intérieure, favorisé par la consolidation des investissements publics dans l'énergie et les infrastructures, dans un contexte de maîtrise des prix intérieurs, combinée à une baisse des cours des principaux produits sur le marché international.

Le déficit budgétaire est passé de 5,4% du PIB en 2013 à 4,9% en 2014 grâce à des recouvrements budgétaires renforcés et une rationalisation soutenue des dépenses publiques.

Le déficit courant s'est réduit à 8,8% du PIB en 2014 contre 10,4% en 2013 suite à une évolution favorable des cours du pétrole, un repli des importations de produits alimentaires et de biens d'équipement, mais aussi au renforcement des envois de fonds des travailleurs.

En 2015, la relance de l'économie devrait se consolider avec l'accélération de la mise en œuvre du PSE. Le taux de croissance du PIB réel est attendu à 5,4%. Pour 2016, 2017 et 2018, la croissance devrait s'établir respectivement à 6,4%, 7% et 7,2% dans un contexte de maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire. Les finances publiques ont connu une progression soutenue des recettes, une plus grande fluidité dans l'exécution des dépenses ainsi qu'une dette sous contrôle (53% du PIB sur un plafond communautaire toléré de 70%).

Sur la période 2016-2018, la maîtrise des dépenses restera privilégiée, surtout celles relatives à la masse salariale : de 2011 à 2015, la rémunération des agents de l'Etat, hors corps émergents, est passée de 423 milliards à 526 milliards. Il demeure, indispensable, sur la période triennale à venir 2016-2018, de procéder à une maîtrise de la masse salariale.

S'agissant des **Collectivités locales et de l'acte III de la Décentralisation**, le DPBEP donne la réponse : les fonds de dotation seront augmentés, la fiscalité

locale sera réformée et les financements alternatifs, surtout ceux associant le secteur privé, seront encouragés.

La réduction du train de vie de l'Etat restera un axe fondamental par l'identification des niches de gaspillage ainsi que des dépenses improductives des administrations publiques.

La rationalisation et la restructuration du budget seront poursuivies et renforcées avec une attention particulière pour les secteurs stratégiques de la santé et de l'action sociale, de la sécurité, de la justice, de la diplomatie et de l'agriculture.

Dans le domaine de **la santé**, des mesures particulières seront prises pour l'apurement de la dette des hôpitaux.

Dans le domaine de **l'action sociale**, seront maintenues et renforcées, les **bourses de sécurité, la carte d'égalité des chances, la Couverture Maladie Universelle** de même que les **politiques de gratuité**.

Dans le domaine de **la sécurité**, les moyens matériels d'intervention pour les troupes au front seront renforcés, les primes journalières seront revues à la hausse et des aides et secours seront octroyés aux grands blessés de l'armée. Un appui financier à la Fondation des invalides et des handicapés sera poursuivi.

Les dépenses relatives au **secteur agricole** seront renforcées, permettant l'acquisition d'intrants agricoles en quantité et en qualité.

Dans le domaine de **la diplomatie**, les dépenses prioritaires relatives aux conférences et congrès internationaux, au fonctionnement correct des représentations diplomatiques et consulaires et aux contributions aux organisations internationales seront maintenues.

Dans le domaine **de la justice**, les cours et tribunaux nouvellement créés seront dotés de moyens à même de les rendre fonctionnels ; l'alimentation des détenus et des enfants en difficulté sera revue à la hausse.

Notre **politique d'investissement** portera l'empreinte du PSE ; en 2015 déjà, 95% des investissements publics peuvent être estampillés PSE. Ont été prises en compte dans les projets de moyen et long termes les propositions d'investissements publics émises par la représentation parlementaire pour autant que le permet le cadrage macro-économique.

Dans les secteurs prioritaires que sont l'agriculture, l'hydraulique et l'assainissement, la santé et la nutrition, les infrastructures et les services de transport ainsi que l'éducation et la formation, plus de **3528** milliards ont été injectés dont **3425** milliards pour le seul Plan d'Actions Prioritaires du PSE et qui sont répartis ainsi qu'il suit :

- **60% à l'axe I du PSE (Transformation structurelle de l'économie et croissance)** à travers les projets tels que :
 - l'autoroute Thiès-Touba,
 - le Train Express Régional Dakar-AIBD,
 - le prolongement de la VDN,
 - le programme d'urgence d'électrification rurale ,
 - le programme national d'autosuffisance en riz ;
- **28% à l'axe II (Capital humain, Protection sociale et Développement durable)** à travers des projets comme :
 - la construction de nouvelles universités (Amadou Makhtar Mbow et Cheikh Ibrahima Niass) et de lycées professionnels,
 - la réalisation de forages,
 - la finalisation de centres de santé et le renforcement des plateaux techniques des hôpitaux ;
- **12% à l'axe III (Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité)** pour renforcer :
 - l'équipement des forces de défense et de sécurité,
 - le programme national de bonne gouvernance,
 - le fonds d'équipement des collectivités locales et le Fonds de Dotation de la Décentralisation.

Tels sont les contours du DPBEP, introductif au Débat d'Orientation Budgétaire.

Prenant la parole à la suite de Monsieur le Ministre, vos Commissaires ont apprécié positivement le sens et la portée d'un tel débat, tout en souhaitant la prise en compte par l'exécutif de leurs observations, pour l'élaboration du budget 2016 marqué du sceau du PSE.

Vos Commissaires ont loué l'accent particulier mis sur les investissements du PSE, ainsi que les options réaffirmées de rationalisation et de maîtrise des dépenses publiques. Ils ont apprécié positivement le renforcement de la discipline budgétaire et de la réduction du train de vie de l'Etat.

Ils ont exprimé leur soutien et leur solidarité aux pouvoirs publics pour leur détermination à freiner l'expansion hors norme de la masse salariale. Le traitement des revendications syndicales (indemnités et augmentation de salaire) reste une préoccupation de vos Commissaires qui attendent d'un autre côté les conclusions de l'étude portant sur le système de rémunération au sein de l'Administration sénégalaise.

Ils se sont réjouis du relèvement envisagé de la ration journalière des détenus, mais n'ont pas manqué de déplorer l'insuffisance des moyens financiers mis à la disposition des Collectivités locales dans le cadre des transferts de l'acte III de la Décentralisation.

Ils ont déploré l'insuffisance des redevances minières et la situation de précarité vécue par les populations des zones minières, tout en souhaitant que la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) puisse être pour elles un levier de développement de leurs terroirs.

Ils ont aussi plaidé pour une dotation adéquate des structures de santé au niveau des services d'urgence à l'échelle nationale.

Leurs principales interventions ont tourné autour des points ci-dessous :

- **l'acte III de la décentralisation** : le Fond d'Equipement des Collectivités locales est jugé très insuffisant au regard des besoins de ces dernières. Il s'avère impératif d'en augmenter la dotation. Par ailleurs, la réforme de la fiscalité des Collectivités locales s'avère d'une impérieuse nécessité ;
- **l'autosuffisance alimentaire en riz** : vos Commissaires ont demandé s'il y avait des étapes séquentielles sous forme d'un business plan permettant d'en avoir une bonne appréciation et une bonne visibilité pour l'horizon 2017 ;
- **l'habitat et l'assainissement** : vos Commissaires ont souhaité connaître la place de l'habitat dans ce DPBEP et ont recommandé que le coût des logements soit à la portée du sénégalais moyen. De plus, ils ont déploré l'insuffisance voire l'absence quasi totale de réseaux d'assainissement dans la plupart des villes du pays ;
- **l'emploi, les heures supplémentaires et la masse salariale** : vos Commissaires ont exprimé leurs préoccupations et leurs inquiétudes relativement à ces défis. Ils ont souhaité connaître les mesures envisagées par les

pouvoirs publics pour y faire face. Une solution alternative à l'emploi des jeunes demeure le maraîchage auquel beaucoup de jeunes ruraux s'adonnent, mais leur engagement est freiné par le manque ou l'absence d'eau suite à l'insuffisance des forages ;

- **le tourisme** : après avoir loué les efforts du Gouvernement dans la relance du tourisme, surtout en Casamance, vos Commissaires ont demandé à avoir un aperçu du renoncement financier de l'Etat suite à toutes les mesures fiscales mises en place ;

- **la situation du rail** : elle devient de plus en plus préoccupante au regard de la place qu'occupent les infrastructures ferroviaires dans le PSE. Une relance de Transrail demeure impérative ;

- **la sécurité** : l'Etat a envisagé des mesures importantes pour nos armées au front en moyens matériels et financiers, cependant il ne faudrait pas oublier nos forces intérieures de police.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre a apporté les réponses ci-dessous aux questions et inquiétudes de vos Commissaires :

Après avoir réaffirmé la vision du développement du Président de la République, exprimée à travers le Plan Sénégal Emergent, Monsieur le Ministre précisera que le PSE est, au cours des vingt dernières années, l'unique document de politique économique ayant reçu la validation des acteurs de la vie économique nationale et de l'ensemble de nos partenaires au développement.

Selon Monsieur le Ministre, **l'acte III de la décentralisation** est un acte révolutionnaire. Des difficultés ne manqueraient pas de se poser en 2015, mais des correctifs y seront apportés au fur et à mesure.

Relativement à la ration alimentaire des détenus, il est de 700 FCFA/détenu et va passer à 900 FCFA/détenu pour ainsi tendre vers l'objectif de 1 000 FCFA/détenu.

Pour **l'autosuffisance en riz**, il y a un programme évalué à 32 milliards qui a eu une autorisation du Parlement de 16 milliards au niveau de la LFR 2014 et de 20 milliards au niveau de la LFI 2015. Cependant, il faut payer une partie (13 milliards) qui a été utilisée pour le règlement de la dette due par les paysans. On a constaté actuellement une baisse de l'importation du riz qui induit des baisses

de recettes douanières, mais sur le plan interne, il y a beaucoup de valeurs ajoutées qui sont dégagées et de la TVA recouvrée.

Au niveau de **l'habitat**, l'objectif est de mettre à la disposition des demandeurs 10 à 15 000 logements/an afin de résorber la demande à la fois intérieure et extérieure avec la diaspora. L'Etat se charge de la mise en place des infrastructures de base avant le transfert des zones habitables aux promoteurs privés.

Un important programme **d'assainissement** sera entrepris par le Gouvernement. Des études sont en cours pour le cas du canal IV traversant Ouagou-Niayes et les HLM, compte tenu du grave danger qu'encourent les populations riveraines.

Pour Monsieur le Ministre, **la masse salariale** demeure un vrai casse-tête pour les pouvoirs publics. Son expansion a atteint un seuil critique mettant en péril le PSE et partant toute la politique économique du Gouvernement ; elle culmine à **62 milliards/mois** soit **744 milliards/an** (hors corps émergents pour **108 milliards/an**). Beaucoup d'anomalies y ont été constatées.

Quant aux **heures supplémentaires**, elles sont régies par un texte et ne peuvent, de ce fait, être supprimées par la seule volonté du Gouvernement. Des anomalies y ont aussi été décelées. Leur paiement ne se fera plus de façon mécanique, seuls les ayants droit en bénéficieront.

Au niveau de la fonction publique, il y aura une réduction du rythme de progression des **emplois** sauf dans les services de sécurité pour contenir la masse salariale au niveau requis par le cadrage budgétaire.

Concernant les mesures prises en faveur **du tourisme**, particulièrement dans le pôle touristique de la Casamance, elles auront un fort impact social au vu de la morosité que traverse ce secteur qui constituait l'une des principales sources d'emploi dans la région. Des efforts importants ont été faits en direction de ce pôle avec une desserte maritime de trois bateaux, une desserte aérienne et des infrastructures routières en cours de réalisation.

S'agissant **de la relance du rail**, il convient de relever que c'est un secteur stratégique pour notre pays, car son impact sur les activités du port de Dakar reste prépondérant dans nos relations commerciales avec le Mali. Il s'agit d'un secteur à gérer conjointement avec le Mali et dont la rénovation bénéficie du

soutien de la Banque Mondiale ; dix milliards ont été dégagés pour cette rénovation, mais la reprise ne se fera qu'avec un autre repreneur.

La sécurité, quant à elle, mérite que des moyens importants y soient consacrés, car elle est la garante de notre stabilité et partant, de notre développement.

Après ces réponses apportées par Monsieur le Ministre, et à la satisfaction de l'ensemble des Commissaires présents, Monsieur le Président de la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique a mis fin au débat d'orientation budgétaire de la loi de finances pour l'année 2016.

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN



DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2016-2018

*INTRODUCTION AU DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE*

Juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
RESUME	6
INTRODUCTION	13
CHAPITRE I : EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES	14
I.1. Les développements économiques internationaux récents	14
I.2. La situation économique interne en 2014.....	15
I.2.1- L'évolution des indicateurs économiques	15
I.2.2- L'évolution des indicateurs sociaux.....	17
I.3. Les projections économiques de 2015.....	17
I.4. Les perspectives pour 2016 et à moyen terme.....	18
CHAPITRE II : EVOLUTION ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES	20
II.1- La situation des finances publiques en 2014.....	20
II.1.2. Les dépenses budgétaires :	21
II.2- L'évolution des finances publiques en 2015.....	22
II.2.1. Les grands axes de l'évolution :	22
II.2.2. Le point particulier des dépenses de fonctionnement :	22
II.2.3. Le cas spécifique des charges de personnel :	23
II.2.4. Les dépenses d'investissement :	24
II.3- Les orientations et les perspectives à l'horizon 2016-2018	25
II.3.1. Les grands axes retenus :	25
II.3.2. Une attention particulière portée aux dépenses de personnel :	26
II.3.3. Des dépenses de fonctionnement davantage tournées vers l'efficacité :	27
II.3.4. Un effort maintenu sur l'investissement :	29
II.4. Le financement des politiques publiques :	30
II.4.1. Trajectoire globale :	30
II.4.2. Financement intérieur :	31
II.4.2. Financement extérieur :	31
CHAPITRE III : LA SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS.....	34
III.1. La situation de la gestion des finances locales en 2014.....	34
III.1.1. Situation d'exécution des finances des collectivités locales :	34
III.1.2. Perspectives en 2015.....	37
III.1.3. Prévisions à l'horizon 2016-2018 :	37
III.2- Les organismes de protection sociale	38

III.2.1. La Caisse de Sécurité sociale (CSS) :	38
III.2.2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) :	39
III.3. Les entreprises publiques.....	40
III.3.1. Situation financière :	40
III.3.2. Niveaux d'endettement et de participations financières de l'Etat :	41
III.3.3. Analyse des risques budgétaires :	42
ANNEXES.....	44
ANNEXE 2 : Situation des dettes fiscales des sociétés nationales agences et établissements publics.....	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEPME	Agence de Développement des petites et moyennes Entreprises
ADIE	Agence de l'Informatique de l'Etat
ADL	Agence de Développement local
ADM	Agence de Développement municipal
ADS	Agence des Aéroports du Sénégal
AGEROUTE	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
ANACIM	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANAM	Agence nationale des Affaires maritimes
ANCAR	Agence nationale de Conseil agricole et rural
AEME	Agence pour l'Economie et la Maîtrise d'Energie
ANGMV	Agence nationale de la Grande Muraille verte
ANPT	Agence nationale de Promotion touristique
ANRSA	Agence nationale de Recherche scientifique appliquée
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
APROSI	Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels
APS	Agence de Presse sénégalaise
ARM	Agence de Régulation des Marchés
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés publics
ASEPEX	Agence sénégalaise de Promotion des Exportations
ASTER	Analyses des Structures et Thermomécanique pour des Études et des Recherches
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BNDE	Banque nationale de Développement économique
BTP	Bâtiment et Travaux publics
CICAD	Centre international de Conférence Abdou Diouf
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDP	Contrat de Performance
CPOM	Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CEREEQ	Centre expérimental de Recherches et d'Études pour l'Équipement
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFCE	Contribution forfaitaire à la Charge de l'Employeur
CGCL	Code général des Collectivités locales
CICES	Centre international du Commerce extérieur du Sénégal
CMU	Couverture Maladie universelle
CNCAS	Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal
COSAMA	Consortium sénégalais d'Activités maritimes
COUD	Centre des Œuvres universitaires de Dakar
CSA	Commissariat à la Sécurité alimentaire
CSS	Caisse de Sécurité sociale
DDD	Dakar Dem Dikk
DDP	Direction de la Dette publique
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGID	Direction générale des Impôts et Domaines
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
DPW	Dubaï Port World
DSPRV	Direction de la Solde, des Pensions et Rentes viagères
EDS-MICS	Enquête démographique et de Santé à Indicateurs multiples Sénégal
EPS	Etablissement public de Santé
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités locales
FERA	Fonds d'Entretien routier autonome
FMI	Fonds monétaire international

FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'Investissements stratégiques
FSE	Fonds de Soutien à l'Energie
FSIPP	Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers
HVA	Haute Valeur ajoutée
IA	Inspection d'Académie
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
IHPC	Indice harmonisé des Prix à la Consommation
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
IR	Impôt sur le Revenu
IRMV	Impôt sur le Revenu des Valeurs mobilières
ISEP	Institut supérieur d'Enseignement professionnel
ISRA	Institut sénégalais de Recherches agricoles
ITA	Institut de Technologie alimentaire
LONASE	Loterie nationale sénégalaise
MCA	Millenium Challenge Account
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
NSTS	Nouvelle Société textile sénégalaise
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAS	Office national de l'Assainissement du Sénégal
PAOHS	Programme d'Accélération de l'Offre en Habitat social
PAP/PSE	Programme d'Actions prioritaires du Programme Sénégal émergent
PAP	Projet annuel de Performance
PAPIL	Projet d'Appui à la petite Irrigation locale
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
PEPAM	Programme Eau potable et Assainissement du Millénaire
PIB	Produit intérieur brut
PNAR	Programme National d'Assainissement rural
PNBG	Programme national de Bonne Gouvernance
PNBSF	Programme national des Bourses de Sécurité familiale
PNDL	Programme national de Développement local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat public privé
PRIE	Plan de Relance intégré de l'Electricité
PROGEP	Projet de Gestion des Eaux pluviales
PSE	Plan Sénégal émergent
PSEA	Projet sectoriel Eau Assainissement
PSO/FED	Projet de Soutien à l'Ordonnateur national du Fonds européen de Développement
PTB	Petit Train de Banlieue
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUER	Programme d'Urgence d'Electrification rurale
RAP	Rapport annuel de Performance
RGPHAE	Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RTS	Radiodiffusion Télévision sénégalaise
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta
SAMU	Service d'Assistance médicale d'Urgence
SAPCO	Société d'Aménagement de la Petite Côte
SCA	Stratégie de Croissance accélérée
SDE	Sénégalaise des Eaux
SDMT	Stratégie de la Dette à moyen Terme
SENELEC	Société nationale d'Electricité du Sénégal
SICAP	Société immobilière du Cap-Vert
SIGFIP	Système intégré de Gestion des Finances publiques
SN HLM	Société nationale des Habitations à Loyer modéré

SNR	Société nationale de Recouvrement
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres textiles
SONACOS	Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
SONES	Société nationale des Eaux du Sénégal
SSPP	Société sénégalaise de Presse et de Publications
TBS	Taux brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
ZESI	Zone économique spéciale intégrée
ZTI	Zones touristiques intégrées

RESUME

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) découle de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) n° 2011-15 du 8 juillet 2011. Aux termes de l'article 56 de la même loi, le DPBEP est soumis à un débat d'orientation budgétaire devant le Parlement.

C'est donc de transparence budgétaire qu'il est question ici et l'exercice offre l'occasion au Gouvernement d'exposer devant la représentation nationale ses choix en matière de politique économique et sociale, sur une séquence temporelle de trois ans. Ce caractère pluriannuel du DPBEP est fondamental car la gestion moderne des finances publiques peut difficilement s'inscrire dans le cadre restreint d'un exercice budgétaire unique, ce qui fait que la loi de finances a besoin d'être complétée par des documents stratégiques décrivant une perspective plus longue.

I. Le contexte économique :

La croissance mondiale relativement faible qui a caractérisé le dernier quinquennat, sous l'effet de la crise financière de 2008, est en train de céder le pas à une reprise économique tirée par la baisse du cours du pétrole ainsi que par la politique monétaire favorable des grandes banques centrales occidentales.

Le Sénégal connaît le même regain de dynamisme puisqu'en 2014, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 4,7% contre 3,6% l'année précédente, dans un contexte de démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), une progression surtout imputable aux secteurs primaire et tertiaire.

Cela s'est reflété sur la situation des finances publiques avec, en 2014, un déficit en baisse (5% contre 5,4% en 2013), des recettes en hausse de 10,4%, une plus grande fluidité dans l'exécution des dépenses (2318 milliards, contre 2059 milliards l'année précédente), ainsi qu'une dette sous contrôle (53% du PIB, loin des 70% qui représentent le plafond communautaire de l'UEMOA).

II. La trajectoire globale des finances publiques :

La stratégie en matière de finances publiques sur la période 2016-2018 restera guidée par les mêmes principes qu'en 2015 :

- maîtrise des dépenses, ce qui devrait se traduire concrètement par une meilleure identification des dépenses improductives et leur suppression, jumelées à une priorisation des dépenses à l'efficacité économique ou sociale démontrée, le tout dans le respect du cadrage financier garantissant des comptes macroéconomiques sains au Sénégal ;
- augmentation des recettes et puisque le Gouvernement surveille attentivement le niveau des prélèvements afin d'empêcher une dérive confiscatoire, la performance du système fiscal reposera sur des mesures institutionnelles et non pas sur la hausse du taux marginal effectif d'imposition. Concrètement, l'effort portera sur l'amélioration des gains de productivité des administrations fiscale et douanière, surtout dans les domaines de l'élargissement de l'assiette et de la lutte contre la fraude.

Sur les ressources extérieures également, dans la mesure où le PSE a valu à l'Etat du Sénégal, depuis la réunion du Groupe Consultatif de Paris des 24 et 25 février 2014, la confiance renforcée des Partenaires techniques et financiers (PTF), un effort substantiel sera fait en termes de mobilisation des financements prévus.

La stratégie budgétaire de l'Etat continuera d'accorder une place privilégiée aux collectivités locales, de façon directe (augmentation des fonds de dotation), comme de façon indirecte (réforme de la fiscalité locale et promotion des financements alternatifs associant le secteur privé). L'Acte III de la Décentralisation a, en effet, permis de porter la responsabilité des acteurs locaux à un niveau jamais égalé dans l'histoire du Sénégal ; la politique budgétaire s'efforcera de les mettre en capacité de remplir leurs nouvelles missions.

Cela est également valable pour les institutions de prévoyance sociale pour lesquelles une gestion prudente permet de garantir l'équilibre de leurs comptes sur le moyen terme, tout en fournissant des prestations de qualité à leurs usagers. Mais dans la mesure où le Gouvernement accorde une place prépondérante à la dimension sociale, l'accent sera mis, sur la période 2016-2018, au renforcement desdites prestations, ce qui pourrait passer, notamment, par la réévaluation du niveau des cotisations, une hypothèse qui sera discutée avec les partenaires sociaux.

III. Les grandes tendances de la politique salariale :

La masse salariale de la fonction publique est passée de 423,9 milliards en 2011 à 525,7 milliards en 2015, soit une augmentation de 101,8 milliards en valeur absolue et 24% en valeur relative. Cette évolution importante était justifiée par la nécessité de préserver la paix sociale dans des segments sensibles du secteur public, combinée au souci de rétablir un certain équilibre dans la rémunération.

Pour la période 2016-2018, la politique de l'Etat sera réorientée vers la maîtrise de la masse salariale, afin d'éviter un phénomène d'éviction qui consacrerait une part trop importante de l'espace budgétaire aux dépenses de personnel, au détriment d'autres priorités économiques et sociales. Concrètement, l'évolution des dépenses de personnel sera désormais strictement due:

- à l'application des règles d'avancement régissant les différents statuts composant de la Fonction publique sénégalaise ;
- de même qu'au recrutement complémentaire de personnels de défense et de sécurité, rendu nécessaire par le contexte géopolitique et sécuritaire dans lequel se trouve le Sénégal.

Car dans le même temps, des mesures d'encadrement très rigoureuses seront appliquées, allant du renforcement des dispositifs administratifs et informatiques de gestion des effectifs, au gel des recrutements (hors remplacements et hors forces de défense et de sécurité), en passant par la cristallisation des indemnités de toutes sortes, le temps que l'étude en cours sur la rémunération dans la Fonction publique permette de mettre en place une politique de rémunération totalement efficiente, équitable et soutenable.

IV. Les orientations majeures en matière de dépenses de fonctionnement hors personnel :

Les priorités en matière de dépenses de fonctionnement, hors personnel, s'articulent essentiellement autour de l'axe 2 du PSE « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » et sont définies suivant une logique de rationalisation et de restructuration du budget qui, loin de faire

l'économie des dépenses revêtant un caractère sensible, s'attachera à les prendre en charge, de manière plus efficiente, afin de préserver le bon fonctionnement des administrations et de garantir la paix et la stabilité sociale.

A cet égard, la détermination des enveloppes budgétaires accordera une importance capitale à certains secteurs stratégiques, notamment la santé et l'action sociale, la sécurité, la justice, la diplomatie et l'agriculture.

Ainsi, dans le domaine de la santé et de l'action sociale, des mesures particulières seront prises pour l'apurement de la dette des hôpitaux et le paiement des primes de motivation. Une attention particulière sera également accordée à l'acquisition de vaccins ainsi que l'accompagnement de la Pharmacie nationale d'Approvisionnement dans sa nouvelle politique de distribution de médicaments.

Dans le domaine de l'action sociale, les grandes orientations de l'Etat seront maintenues et renforcées relativement aux bourses de sécurité familiale, à la carte d'égalité des chances, à la Couverture Maladie universelle (CMU) ainsi qu'aux politiques de gratuité, etc.

Dans le domaine de la sécurité, il s'agira de renforcer davantage les moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité et de rehausser le moral des troupes au front, avec, notamment, le renforcement des effectifs et des moyens matériels d'intervention ainsi que la révision à la hausse des primes journalières. L'octroi d'aides et de secours aux grands blessés de l'Armée ainsi que l'appui financier à la Fondation des invalides et des handicapés seront également poursuivis.

Les dépenses relatives au secteur agricole seront renforcées afin de permettre l'acquisition d'intrants agricoles en quantité et en qualité suffisante, de même que le renforcement des structures d'encadrement telles que la SAED, l'ANCAR, l'ISRA, etc., conformément aux engagements pris dans le cadre des contrats de performance de ces entités.

Concernant la diplomatie, l'accent sera mis sur les rubriques de dépenses prioritaires telles que les conférences et congrès internationaux, le fonctionnement correct des représentations diplomatiques et consulaires, les contributions aux organisations internationales et les locations de bâtiments, à l'étranger, à usage de bureaux et de logement.

S'agissant du secteur de la justice, les cours et tribunaux nouvellement créés seront dotés de moyens à l'effet de les rendre fonctionnels. En outre, les crédits destinés à l'alimentation des détenus et des enfants en difficulté feront l'objet d'une augmentation progressive, dans l'objectif de respecter les normes internationales applicables en la matière. Les frais d'actes et de contentieux seront également renforcés afin de permettre à la justice de disposer de moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

S'agissant du secteur de l'éducation et de la formation, la mise en œuvre du « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence » (PAQUET) permettra d'améliorer la qualité des enseignements à travers le relèvement de la subvention destinée aux écoles élémentaires, ainsi que le renforcement des moyens des inspections d'académie et des inspections de l'Education et de la Formation.

La formation professionnelle continuera aussi de se voir allouer 10% de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs, sous forme de ressources affectées au Fonds de financement de la formation professionnelle et technique, lequel permet d'harmoniser les interventions de l'Etat et celles des Partenaires.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, le redéploiement de la carte universitaire sera plus soutenu avec les travaux de construction de l'Université du Sine-Saloum, la poursuite de l'implantation du réseau d'Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP), l'ouverture des universités virtuelles et les Centres de recherche et d'essai dans les régions.

Par ailleurs, au titre de l'Acte III de la décentralisation, les transferts financiers de l'Etat en direction des collectivités locales seront revus à la hausse pour les accompagner dans la gestion de la fonction publique locale, des déchets solides et dans la mise en œuvre du plan national d'aménagement et de développement du territoire.

V. Les grands axes de la politique d'investissements publics :

Cette politique restera dominée par le PSE dont, en 2015 déjà, 95% des investissements publics portent le sceau. Mais il faut dire également que le Gouvernement a souhaité se montrer particulièrement attentif aux préoccupations soulevées par les Députés lors des débats précédant l'adoption de la loi de finances initiale 2015. C'est ainsi que toutes les propositions d'investissements publics émises par la représentation nationale lors desdits débats, dès lors que leur pertinence économique et leur soutenabilité budgétaire étaient confirmées, ont été intégrées dans les projets à réaliser sur les moyen et long termes.

Globalement, les secteurs prioritaires sont ceux qui avaient été identifiés comme détenant la clé de l'émergence économique du Sénégal : agriculture, hydraulique et assainissement, énergie, santé et nutrition, infrastructures et services de transport, éducation et formation.

A titre d'illustration, on citera pour l'année 2015 les projets suivants :

- Programme national d'Autosuffisance en Riz (20 milliards) ;
- Restructuration de la filière arachide (12 milliards) ;
- Programme d'Equipement du Monde rural (4,5 milliards) ;
- Programme de réalisation de 300 forages (3 milliards) ;
- Projet de réhabilitation du Ranch de Doli (1,8 milliards) ;
- Programme de réalisation des pistes (6,5 milliards) ;
- Plateformes industrielles intégrées (17,9 milliards) ;
- Programme d'urgence d'électrification rurale (16 milliards) ;
- Programme d'Entretien routier (25 milliards) ;
- Autoroute AIBD-Mbour-Thiès (3,5 milliards) ;
- Autoroute à Péage Thiès-Touba (8 milliards) ;
- Investissements aéroportuaires AIBD (13,5 milliards) ;
- Prolongement de la Voie de Dégagement Nord (5 milliards) ;
- Train Express Régional (TER) (10 milliards) ;
- Réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako (10 milliards) ;
- Zones Touristiques intégrées (4 milliards) ;
- Programme de Business Park (10 milliards) ;
- Travaux d'Aménagement du Pôle urbain de Diarniadio (5 milliards).

Sur la période 2016-2018, le coût total du programme d'investissements publics de l'Etat sur s'élève à 3 528 milliards de francs CFA répartis annuellement comme suit, par source :

<i>Sources de financement</i>	2015	2016	2017	2018	Total (2016-2018)
Financement interne	571	611	697,2	766,1	2 074,3
Financement externe	405	437	482	535,5	1 454,5
Total	976	1 048	1 179,2	1 301,6	3 528,8

Ledit programme va refléter les prévisions du Plan d'Actions Prioritaires du PSE pour un montant de **3 425 milliards de francs CFA**, soit **97%** des investissements prévus, comme l'indique le tableau suivant :

Axes Stratégiques	Total (en milliers de F CFA)	Part (%)
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	2 062 000 000	60,2%
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	948 749 000	27,7%
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	414 336 000	12,1%
TOTAL GENERAL	3 425 085 000	100%

Le **financement intérieur**, d'un montant de 2 074,3 milliards de FCFA, soit 58,8% de l'enveloppe globale des investissements publics, prend en charge prioritairement les opérations suivantes :

- les projets et programmes du PSE : **643 milliards ;**
- les contreparties aux financements extérieurs des projets et programmes de développement : **349,3 milliards ;**
- les engagements des conseils interministériels de développement tenus dans les régions : **484 milliards ;**
- les engagements en cours : **314,3 milliards ;**
- la réserve de gestion (pour faire face aux imprévus) : **103,7 milliards ;**
- la réserve de précaution (pour financer des projets du PSE n'ayant pas encore atteint une maturité suffisante, dès que leurs études de faisabilité, de rentabilité et d'impact seront disponibles) : **175 milliards.**

Le financement extérieur, d'un montant de 1 454,5 milliards, soit 41,2% du financement des dépenses en capital, sera destiné aux projets et programmes inscrits dans le PAP du PSE et sur lesquels portent les engagements financiers des PTF.

Les principaux projets programmés sont (compte tenu de la durée des chantiers d'infrastructures, beaucoup de projets se retrouvent évidemment dans la période 2015) :

Axe 1 du PSE:

- Projet de construction de l'autoroute Thiès-Touba ;
- Construction autoroute AIBD-Mbour-Thiès ;
- Programme d'entretien routier ;
- Prolongement de la Voie de Dégagement Nord (2^{ème} et 3^{ème} sections) ;
- Prolongement de l'autoroute de Diamniadio à AIBD ;
- Service Universel de l'énergie (Programme d'Urgence d'Électrification rurale) ;
- Projet régional d'Interconnexion électrique Sénégal-Mauritanie ;
- Projet d'Interconnexion électrique OMVG (Sambangalou) ;
- Développement de Corridors céréaliers (Programme national d'Autosuffisance en Riz) ;
- Restructuration de la Filière arachide ;
- Programme des Domaines agricoles communautaires ;
- Zone économique spéciale intégrée (Zones dédiées aux services d'export prêts à l'emploi) ;
- Plateformes industrielles intégrées ;
- Projet Business Park.

Axe 2 du PSE:

- Projet de construction de Lycées professionnels ;
- Projet de construction de la Cité du savoir ;
- Création de l'Université virtuelle du Sénégal ;
- Projet de construction de l'Université du Sine-Saloum ;
- Projet de construction de la deuxième Université de Dakar ;
- Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base (PAQUEB) ;
- Relèvement du plateau technique des Établissements Publics de Santé de niveau ;
- Finalisation des travaux et des équipements des hôpitaux de Fatick, Ziguinchor et Dalal Jamm ;
- Achèvement des travaux de construction de tous les centres de santé en cours, la construction du Siège du Service d'Assistance médicale et d'Urgence (SAMU) et relèvement du plateau technique des structures sanitaires ;
- Programme de réalisation de 300 forages ;
- Projet sectoriel Eau et Assainissement ;
- Projet d'assainissement de dix (10) villes secondaires ;
- Projet d'assainissement de la Corniche Ouest ;
- Projet de Gestion des Eaux pluviales Phase II (PROGEP).

Axe 3 du PSE:

- Équipement défense nationale ;
- Équipement gendarmerie nationale ;
- Acquisition d'auto-engins blindés ;
- Acquisition d'aéronefs ;

- Projet d'acquisition de matériel et de sécurité publique ;
- Projet d'appui à la sécurisation des services et des biens ;
- Programme national de Bonne Gouvernance ;
- Fonds d'Equipement des Collectivités locales.

INTRODUCTION

Le présent document s'inscrit dans la dynamique globale d'amélioration de l'information budgétaire et comptable du Parlement, conformément à la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2015 relative aux lois de finances, qui transpose, dans le droit interne sénégalais, la directive n°06/2009/CM/UEMOA, portant sur le même objet.

En effet, au regard des dispositions des articles 51 et 56 de la loi précitée, le projet de loi de finances de l'année est élaboré en référence à un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), soumis à un débat d'orientation budgétaire, au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année.

Le débat d'orientation budgétaire est ainsi un exercice de transparence budgétaire qui permet au Gouvernement de faire le point sur la situation et les perspectives économiques et de préciser la stratégie des finances publiques. Il permet au Parlement de préparer l'examen de la loi de finances de l'année à venir.

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), tel que prévu par les dispositions précitées, couvre une période de trois (3) ans et s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées. Il définit la trajectoire des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat et procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette du secteur public (administration centrale, collectivités locales, entreprises publiques et organismes de protection sociale).

Enfin, le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier à moyen terme, en terme de prévision du déficit budgétaire autorisé résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses budgétaires au sens des engagements, conformément au Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

Au regard de ce qui précède, le DPBEP 2016-2018 a été élaboré en application de la réglementation sus-évoquée et en cohérence avec la stratégie du Gouvernement dénommée Plan Sénégal émergent (PSE), nouveau modèle de développement défini sous l'impulsion du Président de la République, pour accélérer la marche du pays vers l'émergence.

Il est structuré autour de trois (3) parties. La première partie est consacrée à l'évolution et aux perspectives macro-économiques 2014-2018. La deuxième partie traite de l'évolution et des perspectives des finances publiques 2015-2018. Enfin, la troisième et dernière partie analyse la situation financière des organismes publics.

CHAPITRE I : EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES

I.1. Les développements économiques internationaux récents

En 2014, l'environnement économique et financier international est marqué, selon les dernières estimations du Fonds monétaire international, par un retour à une croissance positive dans la zone euro (0,9% en 2014 contre -0,5% en 2013), sa légère stabilité aux Etats-Unis (+2,4% contre +2,2% en 2013) et son ralentissement dans les pays émergents et en développement (+4,6% contre +5,0 en 2013). En Afrique subsaharienne, la croissance s'est affichée à 4,9% en 2014 contre 5,2% en 2013, soit une baisse de 0,3 point de pourcentage au moment où elle a été, dans la zone UEMOA, de 6,4% en 2014 contre 5,5% en 2013, soit une progression 0,9 point.

En somme, la croissance mondiale s'est établie à 3,4% en 2014, soit au même niveau qu'en 2013.

Au titre des échanges commerciaux, le volume du commerce mondial s'est conforté en 2014, avec une progression de 3,4%, stimulé essentiellement par les pays émergents et en développement, bien que les importations en biens et services aient connu une progression de 4% en 2014 contre 5,5 % en 2013. Dans les pays avancés, les échanges avec le reste du monde se sont améliorés (importations ressorties en hausse de 0,7 en point de pourcentage), dans un contexte de relance de la croissance dans la zone euro.

Sur le marché des matières premières, l'année 2014 a été marquée par la poursuite de la baisse des prix.

Sur le marché monétaire et financier, et dans un contexte de détente, les mouvements de flux de capitaux avec les pays avancés sont restés relativement modérés, conformément à la tendance de l'après crise. Les flux de capitaux avec les pays émergents ont ralenti au deuxième semestre de 2014 après un premier semestre solide, sous l'effet de la montée des tensions géopolitiques et des craintes concernant la dégradation des perspectives de croissance.

En 2015, la croissance mondiale devrait connaître une légère hausse, pour atteindre 3,5%, sous l'impulsion d'un regain de l'activité économique dans les pays avancés, notamment dans les pays anglo-saxons. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, où la reprise devrait être portée principalement par la hausse de la consommation et de l'investissement, la croissance est attendue respectivement à 3,1% et 2,7%. En Allemagne et en France, la croissance est projetée respectivement à 1,6% et 1,2%.

Dans la zone euro, les conditions favorables, notamment le repli des cours du pétrole, la baisse des taux d'intérêt, la baisse de l'euro, ainsi que la conduite d'une politique monétaire accommodante devraient permettre de porter la croissance à 1,5% en 2015 contre 0,9% en 2014.

En Afrique subsaharienne, la croissance est projetée à 4,6%, les prévisions atteignant même 5,4% dans l'UEMOA.

Le dynamisme attendu dans les économies avancées et dans celles émergentes et en développement devrait être favorable aux échanges internationaux prévus en hausse de 3,7%.

Sur le marché des matières premières, la baisse des prix, constatée l'année dernière, devrait également se poursuivre en 2015, en raison du recul des cours du baril de pétrole (BRENT, Dubaï et WTI) à 58,14 \$US contre 96,25 \$US en 2014, causé par l'accroissement de l'offre mondiale face à une demande faible.

L'inflation devrait rester à des niveaux modérés; les prévisions tablent sur 0,4% dans les pays avancés contre 1,4% en 2014, et 5,4% dans les pays émergents et en développement contre 5,1% un an auparavant.

Sur le marché monétaire et financier, l'euro s'est déprécié considérablement par rapport au dollar et le taux de change euro/dollar s'établirait à 1,13 en 2015 contre 1,33 l'année précédente.

I.2. La situation économique interne en 2014

Après une période 2006-2011 particulièrement morose (croissance de 3,2% seulement en moyenne, déficit budgétaire ayant atteint 6,7% en 2011, etc.), l'économie sénégalaise semble avoir renoué avec un cycle vertueux depuis 2012 (croissance de 4,4% et déficit budgétaire ramené à de 5% du PIB en 2014, etc.).

C'est le résultat d'une politique combinant rigueur (dans la gestion macroéconomique) et relance (soutien à la demande par la baisse de l'impôt sur le revenu ainsi que des loyers ; soutien de l'offre grâce à des programmes volontaristes dans tous les secteurs de l'économie, particulièrement l'agriculture ; politique de redistribution grâce à des programmes sociaux tels que la couverture maladie universelle et les bourses de sécurité familiale.

L'année 2014 illustre bien cette nouvelle dynamique puisque le taux de croissance du PIB réel était estimé à 4,7% contre 3,6% l'année précédente, dans un contexte de démarrage de la mise en œuvre du PSE et de consolidation des échanges avec le Mali, principale destination des exportations du Sénégal. Cette progression est imputable essentiellement aux secteurs primaire et tertiaire.

Toutefois, l'activité économique a, par ailleurs, tiré avantage de la vigueur des sous-secteurs des matériaux de construction, de l'énergie et des BTP.

I.2.1- L'évolution des indicateurs économiques

Dans le secteur primaire, une progression de 3,6% est notée, après une hausse de 2,7% l'année précédente. Ce regain est en liaison avec la performance enregistrée dans le sous-secteur agricole, qui s'est inscrit en hausse de 4,7% en 2014 contre 0,4% un an auparavant, malgré l'installation tardive de l'hivernage et le déficit pluviométrique observé dans plusieurs zones agro écologiques.

La performance notée dans le **sous-secteur agricole** a été portée principalement par l'agriculture vivrière qui s'est inscrite en hausse de 6,3% en 2014 contre 1,0% en 2013. En effet, l'horticulture s'est bien comportée à la faveur des programmes de renforcement de la filière. En revanche, la production céréalière s'est inscrite en baisse par rapport à la campagne 2013-2014. Cette contre-performance est plus marquée dans la production de mil et de maïs. Toutefois, les productions de sorgho, de riz et de fonio ont enregistré des augmentations par rapport à la campagne précédente. Concernant l'agriculture industrielle, elle a enregistré une timide hausse de 0,2% en 2014 contre -1,3% en 2013. Cependant, la production arachidière s'est inscrite en baisse.

Le sous-secteur de **l'élevage a connu une croissance légère** de 2,7% en 2014 contre 8,3% un an auparavant. Cette décélération reflète la contraction de la production de viande de bétail (-4,7%) atténuée par la bonne tenue des productions d'œufs (+6,1%) et de lait (+8,3%).

Dans le sous-secteur **de la pêche**, une timide reprise de l'activité a été notée, en hausse de 0,9% en 2014, après un recul de 4,6% un an auparavant. Cette amélioration est imputable à la hausse des

débarquements dans la pêche industrielle (+14,2%), atténuée par la contraction de ceux de la pêche artisanale (6,8%). Ce repli traduit la surexploitation des ressources au cours des dernières années ainsi que les perturbations liées aux changements climatiques.

Dans le secteur secondaire, l'activité a tiré avantage de la relance des sous-secteurs des corps gras alimentaires (+20,3%) et de la fabrication de sucre (+16,1%) conjuguée au dynamisme des matériaux de construction (+8,1%). Cette tendance a été, cependant, atténuée par les difficultés des activités extractives (-3,9%) ainsi que la fabrication des produits chimiques (-7,2%). Globalement la croissance du secteur est estimée à 2,9% en 2014, en légère baisse par rapport à 2013 (3,3%).

S'agissant des **secteurs d'appui à la production**, il convient de noter, dans le *domaine des infrastructures*, le démarrage des projets phares du PSE. Ce contexte favorable a bénéficié au *secteur des matériaux de construction* ainsi qu'aux *activités de BTP*. Le *sous-secteur de la construction* a, en outre, tiré avantage de la poursuite des grands projets d'infrastructures de l'Etat, en l'occurrence la construction de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) et l'achèvement des travaux du Centre de Conférences international de Conférence Abdou Diouf (CICAD) de Diamniadio, le prolongement de l'autoroute à péage ainsi que les projets routiers (pont de Ndoum, pont de Kolda, etc.) financés par le Millenium Challenge Account (MCA).

Le sous-secteur de **l'énergie** a bénéficié des importants progrès réalisés dans la fourniture d'électricité, grâce à la réhabilitation des capacités de production, mais également à travers la mise en place de capacités additionnelles, permettant à la SENELEC de mieux prendre en charge l'augmentation significative de la demande.

Le recul de **l'activité industrielle** notée en 2012 (-0,6%) et 2013 (-4,7%) s'est estompé en 2014, avec une légère progression (0,1%). Cette augmentation est liée au regain d'activités noté dans *les industries des matériaux de construction, du papier et du carton, de la mécanique et de l'énergie*. Toutefois, cette évolution a été atténuée par le repli des activités des *industries chimiques et extractives*.

Concernant les **activités commerciales**, elles ont subi les retombées négatives de la fermeture des frontières avec la Guinée, qui demeure un partenaire non négligeable avec environ 10% des exportations du Sénégal. Néanmoins, le sous-secteur a affiché, en 2014, une hausse de 4,4% (5,6% en 2013), sous l'effet de la vigueur des ventes de carburant, de biens d'équipement, mais également du commerce de détail.

Concernant **l'inflation**, l'accalmie enregistrée sur l'évolution des prix depuis le deuxième trimestre de 2012 s'est consolidée en 2014. En effet, l'inflation mesurée par l'Indice harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est ressortie à -1,1% en 2014 contre 0,7% en 2013, après 1,4% en 2012.

Au total, des conditions internes plus propices imputables notamment au démarrage de la mise en œuvre du PSE mais également à la consolidation des échanges avec le Mali, ont été profitables à l'économie sénégalaise. Le regain de dynamisme observé en 2014 traduit le renforcement de la demande intérieure, favorisé par la consolidation des investissements publics dans l'énergie et les infrastructures.

I.2.2- L'évolution des indicateurs sociaux

A la faveur de la disponibilité d'une nouvelle base de données, suite au dernier Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013, et en conformité avec la loi portant sur l'obligation scolaire 6-16 ans, le **Taux Brut de Scolarisation (TBS)**, a été évalué à 82,6% en 2014. Par ailleurs, l'indice de parité reste toujours en faveur des filles, avec un ratio de 1,04.

S'agissant du **taux d'achèvement du cycle primaire**, il a connu une hausse de 7,5 points par rapport à 2013, en passant de 65,9% en 2013 à 73,4% en 2014. Cette nette amélioration est obtenue grâce à un achèvement élevé chez les filles (80,9%).

Cependant, la **demande de scolarisation non satisfaite**, d'une part, et l'importance des **abandons** (9,8% en 2013 contre 7,7% en 2014), d'autre part, limitent toujours les progrès.

L'analyse de la **mortalité**, à travers les résultats du dernier RGPHAE de 2013, montre un **taux brut de mortalité** de 7,7‰ au niveau national, plus élevé en milieu rural (9‰) qu'en milieu urbain (6‰). S'agissant du **taux de mortalité infantile**, il est de 53‰. Aussi, 79 enfants sur 1000 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le rapport de **mortalité maternelle** est de 434 pour 100 000 naissances vivantes avec 459 décès pour le milieu rural contre 398 décès en zone urbaine.

L'espérance de vie à la naissance s'établit à 64,8 ans, moins élevée pour les hommes (63,2 ans) que pour les femmes (66,5 ans) selon le dernier RGPHAE, contre 55,4 ans en 2007.

Une bonne **prise en charge de l'accouchement**, élément clé dans la lutte contre la morbidité et la mortalité maternelles, dépend de la qualification des personnes qui assistent la femme. Une naissance sur deux (51 %) a eu lieu avec l'assistance de personnels de santé qualifiés.

La **prévalence du VIH/Sida** chez les adultes âgés de 15-49 ans est de 0,7 % (EDS-MICS) avec un taux de séroprévalence chez les femmes estimé à 0,8 % alors qu'il est de 0,5% chez les hommes.

En ce qui concerne **l'accès à l'eau potable**, depuis décembre 2013, le Sénégal a atteint un taux de couverture globale en eau potable de 90,4% selon le rapport de la 8^{ème} réunion du Programme Eau potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM). Dans les centres urbains du pays, 98% des populations ont accès à une eau saine alors que le taux de couverture est estimé à 84,1% dans les milieux ruraux. Le Sénégal a ainsi atteint le but fixé pour le sous-secteur « eau potable » des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans le cadre du **Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF)**, le Sénégal prévoit d'accompagner les familles vulnérables avec l'octroi d'une bourse familiale de 25 000 F CFA par trimestre pendant cinq (5) ans.

I.3. Les projections économiques de 2015

En 2015, la relance de l'économie sénégalaise devrait se consolider, sous l'impulsion de l'accélération de la mise en œuvre du PSE. Les perspectives mondiales plus favorables conjuguées à la poursuite de l'amélioration de la situation sociopolitique et sanitaire dans la sous-région seraient favorables à l'économie nationale. Par ailleurs, l'activité économique tirerait avantage des mesures prises par le Gouvernement pour accompagner le secteur privé, à travers le Fonds souverain d'Investissements

stratégiques (FONSIS), le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) et la Banque nationale de Développement économique (BNDE). Au total, le taux de croissance du PIB réel est attendu à 5,4% en 2015.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 1,6% en 2015. Ce relèvement reflèterait essentiellement la hausse des prix aux producteurs dans les secteurs secondaire (1,6%) et tertiaire (+1,5%).

En 2015, **les échanges avec le reste du monde** devraient être marqués par une atténuation du déficit du compte des transactions courantes (8% du PIB en 2015 contre 8,8% en 2014) ainsi que par un repli de l'excédent du compte de capital et des opérations financières. Globalement, le solde de la balance des paiements devrait s'établir à +82,3 milliards, soit une dégradation de 137,3 milliards par rapport à 2014.

Au titre de la **situation monétaire**, il est attendu, en 2015, une augmentation de 82,3 milliards des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 17% et une expansion de 15,3% de la masse monétaire. Ainsi, le taux de financement bancaire de l'économie devrait se situer à 34,6%, soit un renforcement de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2014.

I.4. Les perspectives pour 2016 et à moyen terme

En perspective, sur la période 2016-2018, le Gouvernement vise le relèvement significatif de la croissance économique à la faveur, sur le plan interne, de l'accélération du PSE et, sur le plan externe, d'un environnement international plus porteur. Sur le moyen terme, la **croissance économique du Sénégal** devrait s'accélérer sensiblement en liaison avec la mise en œuvre des politiques sectorielles déclinées dans le PSE.

Ainsi, dans un contexte de maîtrise de l'inflation, d'un regain de dynamisme, particulièrement de l'agriculture, des mines, des télécommunications, des activités extractives et des industries chimiques, marqué également par la pleine mise en œuvre du PSE, le **taux de croissance du PIB réel** est attendu, en moyenne, à 6,9% sur la période 2016-2018, avec 6,4% en 2016. Cette évolution positive est favorisée par la situation au Mali et un environnement régional favorable, avec une croissance qui devrait s'afficher à 5,1% en Afrique subsaharienne. Dans le même sillage, **la situation des échanges avec le reste du monde** devrait être marquée par une réduction du déficit du compte des transactions courantes.

Au titre de **l'endettement**, la nouvelle Stratégie de la Dette à Moyen terme (SDMT) 2015-2018, est bâtie autour des objectifs suivants : amoindrir les risques de change, réduire les risques de refinancement et de taux d'intérêt, et alléger la pression du service de la dette sur la trésorerie de l'Etat.

Ainsi, en termes de recommandations, elle privilégie le recours au financement extérieur (72%) et comble le gap sur le marché intérieur (28%) en moyenne sur la période.

Dans le même temps, le reprofilage, visant à substituer les instruments de court terme par des instruments de long terme, sera maintenue. En outre, la maîtrise des coûts d'endettement sera renforcée pour réduire l'impact du service de la dette sur la trésorerie publique.

Par ailleurs, la stratégie d'endettement fixe comme axe principal la poursuite de la gestion prudente en matière d'endettement extérieur, en faisant recours autant que possible aux ressources concessionnelles

et semi-concessionnelles, des prêts non concessionnels ne pouvant être contractés que pour des projets dont la rentabilité économique et sociale est avérée.

La structure des nouveaux financements reste dominée par la dette concessionnelle, afin de garder globalement un élément don moyen qui se situerait autour de 35 % sur la période 2015 -2018, tout en suivant une tendance baissière. La dette non concessionnelle serait maintenue, du fait surtout des financements pour les projets phares du PSE.

Tableau 1 : Encours de la dette publique (en milliards de F CFA)

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette extérieure	2 367,7	2 864,9	3 411,30	3 791,3	4 155,5	4 539,4
Dette intérieure	974,04	1 241,6	1160,4	1 208,9	1 307,2	1 400,5
Total	3 341,7	4 106,5	4 571,7	5 000,2	5 462,7	5 939,9

Source : DDP/DGCPT, SDMT 2015-2018

La dette publique, avec un taux moyen de progression de 9,1% entre 2015 et 2018 devrait passer de 4 571,5 milliards en 2015 à 5 939,9 milliards en 2018. Elle serait davantage tirée par la dette extérieure qui passerait de 3 411,3 milliards en 2015 à 4 539,4 milliards en 2018, représentant entre 75% et 76% de la dette totale sur la période.

Sur un autre plan, les défis à relever dans le domaine de la gouvernance sont clairement formulés dans le PSE et s'articulent autour des engagements suivants :

- l'internalisation au sein de l'administration publique et à tous les niveaux, de la culture de la transparence et de l'obligation de rendre compte, de la gestion axée sur les résultats à travers la mise en place de structures de planification et de suivi-évaluation dédiées ;
- le renforcement des capacités des personnels, l'appropriation des politiques par toutes les couches de la société et l'exercice d'un contrôle citoyen.

D'ici à 2018, les efforts dans le domaine de la transparence budgétaire et dans la gestion des ressources minérales seront renforcés à travers des mécanismes pour l'accès à l'information (loi sur l'accès à l'information, schéma directeur, outils de vulgarisation de l'information budgétaire et financière, etc.) et des dispositifs de dialogue entre acteurs. Un mécanisme de suivi du code de transparence sera mis en place afin de garantir une application effective de toutes ses dispositions.

Au total, les perspectives économiques en 2016 et à moyen terme restent favorables et permettront au Gouvernement de consolider les premiers jalons de l'émergence.

CHAPITRE II : EVOLUTION ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES

II.1- La situation des finances publiques en 2014

L'**exécution budgétaire** a été caractérisée en 2014 par une amélioration de 0,4% du déficit global qui est passé de 5,4% (400,4 milliards) à 5% du PIB (384 milliards) entre 2013 et 2014. Ce déficit a été financé par un recours aux ressources extérieures à hauteur de 459,9 milliards, combiné à un désengagement au niveau du financement intérieur à hauteur de 76,5 milliards.

L'amélioration du déficit s'explique, notamment, par le renforcement du recouvrement des recettes, conjugué aux efforts de maîtrise des dépenses publiques. En effet, les ressources globales ont été mobilisées à hauteur de 1 927 milliards en 2014, soit un accroissement de 16,2%, tandis que les dépenses totales et prêts nets ont, pour leur part, progressé de 12,6% entre 2013 et 2014, s'établissant ainsi à 2 318,7 milliards.

II.1.1. Les ressources budgétaires :

S'agissant des **ressources**, elles se structurent entre des recettes budgétaires pour 1 623,7 milliards, des dons pour 253,5 milliards, des ressources exceptionnelles de 49 milliards et du Fonds de Soutien à l'Energie (FSE) pour 49,8 milliards.

Les recettes budgétaires sont réparties en recettes fiscales pour 1 482,5 milliards et en recettes non fiscales pour 92,2 milliards, et ont enregistré une hausse de 10,4%, imputable à la progression des recettes fiscales de 10,4%, combinée à une légère amélioration des recettes non fiscales à hauteur de 2,2%.

L'augmentation des recettes fiscales est portée par les impôts indirects (+7,6%), les impôts directs (+6,5%) et le Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (FSIPP), qui est passé de 19,4 milliards à 62,6 milliards entre 2013 et 2014.

S'agissant des **impôts indirects**, la performance résulte essentiellement de la TVA, ainsi que des recettes sur le pétrole. En effet, la TVA intérieure ainsi que la TVA à l'importation hors pétrole se sont accrus respectivement de 17,5 milliards (+8,6%) et 12,6 milliards (+5,9%) pour s'établir à 240,3 milliards et 256,4 milliards en 2014. La TVA a bénéficié de la baisse progressive des crédits de TVA ainsi que de la relance de l'activité économique. S'agissant des recettes pétrolières, elles s'élèvent à 270,9 milliards en 2014 contre 196,5 milliards en 2013, soit une progression de 37,9%. Celle-ci est imputable à l'augmentation des recouvrements du FSIPP et de la TVA.

Relativement aux **impôts directs**, ils sont prévus en hausse de 6,5%, s'établissant, ainsi, à 415,4 milliards en 2014, à la faveur notamment de la progression de l'Impôt sur le Revenu (IR) et de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs mobilières (IRVM), qui se sont accrus respectivement de 9,5% et 27,4% pour s'établir à 234,7 milliards et 26,5 milliards. De même, les droits d'enregistrement et de timbre se sont inscrits en hausse de 8,5% en 2014, ressortant à 56,4 milliards. Cette amélioration traduit, notamment, la progression des transactions immobilières.

Globalement, la **pression fiscale** est ressortie à 19,2% en 2014 contre 18,2% un an auparavant, soit au-dessus du plancher initial de 17% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale, lequel a été porté à 20% à l'horizon de convergence de 2019.

Les recettes non fiscales sont, pour leur part, chiffrées à 92,2 milliards contre 90,2 milliards en 2013. Cette situation s'explique par le bon recouvrement des dividendes et des commissions de transfert. Cette hausse a, toutefois, été atténuée par la prise en compte, dans les recettes de 2013, d'un montant de 27 milliards reçu de Dubaï Port World (DPW) et SUNEOR.

Les **dons**, mobilisés à hauteur de 253,5 milliards, sont constitués de dons budgétaires pour 40,3 milliards et de 213,2 milliards au titre des dons en capital. Ils ont enregistré une progression de 35,2% par rapport à 2013, à la faveur, notamment, d'une amélioration aussi bien des dons budgétaires (+20,5 milliards) que des dons en capital (+45,5 milliards). La progression des dons en capital reflète, en partie, la réalisation de projets financés par le MCA.

II.1.2. Les dépenses budgétaires :

Les **dépenses publiques** sont évaluées à 2 318,7 milliards en 2014 contre 2 059 milliards un an auparavant, soit un accroissement de 259,7 milliards (+12,6%). Cette progression résulte de la hausse des dépenses d'investissement (+12,2%) et des dépenses courantes (+11,6%).

Les dépenses d'investissement se sont renforcées de 97,8 milliards pour s'établir à 899,1 milliards en 2014, à la faveur de la hausse des dépenses d'investissement sur ressources internes (6,5%) et des dépenses sur ressources externes (20,6%). Ce renforcement reflète, notamment, la volonté d'accélérer l'exécution des projets d'investissement structurants dans le cadre du PSE. Les dépenses en capital sur ressources extérieures, pour leur part, ont été exécutées, essentiellement, sous forme de prêts projets pour 185,4 milliards et de dons en capital pour un montant de 213,2 milliards.

Pour ce qui est des **dépenses courantes**, elles ont progressé de 11,6% pour atteindre 1 409,3 milliards en 2014. Cette hausse est imputable, principalement aux intérêts sur la dette publique (+15,7%), aux dépenses de fonctionnement (+15,8%) ainsi qu'aux charges de personnel (+4,5%), qui ont atteint respectivement des niveaux de 131 milliards, 792,9 milliards et 485,4 milliards en 2014.

S'agissant des dépenses de personnel, le *ratio « masse salariale rapportée aux recettes fiscales »* ressort à 32,7% contre 34,6% en 2013, soit en-deçà du plafond de 35% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale.

L'encours de la dette publique totale, pour sa part, est évalué à 4 106,5 milliards à fin 2014, soit 53% du PIB. Toutefois, il demeure en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA. Il est réparti en dette extérieure et intérieure pour des montants respectifs de 2 864,9 milliards et 1 241,6 milliards.

Le service de la dette publique extérieure en 2014 a représenté respectivement 7,8% des recettes budgétaires et 6% des exportations de biens et services, soit en dessous des plafonds de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

Globalement, entre 2011 et 2014, les coûts et les risques liés à la dette totale se sont réduits comme suit:

- le taux d'intérêt implicite passe de 3,6% à 3,3 % ;
- le temps moyen pour refinancer la dette est passé de 9,8 années (dont 12,5 pour la dette extérieure) à 11,7 années (dont 14,9 pour la dette extérieure) ;
- la dette à refixer dans 1 an a baissé de 18,3% à 13,9%.

II.2- L'évolution des finances publiques en 2015

II.2.1. Les grands axes de l'évolution :

Au titre de l'année 2015, la politique en matière de finances publiques sera maintenue sur une trajectoire prudente, afin de préserver la stabilité macroéconomique dans un contexte de poursuite de la mise en œuvre des projets prioritaires du PSE et des réformes budgétaires. Elle s'appuiera sur le renforcement de la mobilisation des ressources, la rationalisation des dépenses de fonctionnement conjuguée à une plus grande efficacité des investissements publics. L'objectif est de dégager davantage d'espaces budgétaires au profit des investissements du PSE.

Globalement, il est attendu une **atténuation du déficit budgétaire** (dons compris) qui ressortirait à 396,2 milliards, soit 4,7% du PIB contre 5% en 2014. En effet, les ressources totales de l'État sont attendues en hausse de 4%, soit à 2 004 milliards en 2015. Elles sont constituées des recettes budgétaires pour 1 712 milliards, des ressources du FSE pour 52 milliards et des dons qui sont projetés à 240 milliards. Les recettes budgétaires comprennent les recettes fiscales, celles non fiscales et celles à caractère exceptionnel, pour des montants respectifs de 1 595,5 milliards, 91,5 milliards et 25 milliards.

S'agissant particulièrement des **recettes fiscales**, il est escompté un accroissement de 7,6%, à la faveur notamment de la bonne tenue des impôts directs et indirects qui permettraient d'atténuer la diminution projetée sur les droits d'enregistrement et de timbre.

Au total, la **pression fiscale en 2015** est attendue à 19,3% en 2015 contre 19,2% en 2014.

S'agissant des **dons budgétaires**, ils devraient baisser de 13,5 milliards pour s'établir à 240 milliards en 2015. Ils sont constitués de dons budgétaires et de dons en capital avec des montants respectifs de 40 milliards et 200 milliards.

Quant aux **dépenses totales et prêts nets**, ils sont programmés à 2400,1 milliards en 2015 contre 2 318,7 milliards en 2014, soit une hausse de 81,4 milliards (+3,5%). Cette progression reflète un renforcement des dépenses d'investissement et une maîtrise accrue des charges de fonctionnement.

En effet, les **dépenses courantes**, programmées à 1 417,1 milliards en 2015, enregistreraient une hausse modérée de 0,6%, sous l'effet de la diminution des charges de fonctionnement, atténuée toutefois par la progression des intérêts sur la dette et, dans une moindre mesure, par celle des dépenses de personnel.

S'agissant des charges d'intérêt sur la dette publique, elles sont prévues à 150,8 milliards, dont 76,8 milliards sur la dette extérieure et 74 milliards portant sur la dette intérieure. S'agissant de **l'encours de la dette publique totale**, il est projeté à 4 571,7 milliards à fin 2015, soit un accroissement de 11,3% comparativement à 2014. Il représenterait ainsi 55,2% du PIB en 2015 contre 53% en 2014.

II.2.2. Le point particulier des dépenses de fonctionnement :

Pour ce qui est des **dépenses de fonctionnement** (autres dépenses courantes), projetées à 740,3 milliards en 2015, elles s'inscrivent en repli de 6,6%, à la faveur de la rationalisation prévue au titre des dépenses de biens et services (375 milliards) ainsi que sur les transferts et subventions (315,3 milliards hors FSE) projetées en baisse respectivement de 15,3% et 9,9% par rapport à 2014.

En effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument, depuis 2012, dans la réduction du train de vie de l'Etat, à travers les efforts de rationalisation des dépenses de téléphone, contenues dans une enveloppe de 11 milliards au lieu des 22 milliards consommés ces dernières années, des loyers suite à la mesure de résiliation des logements conventionnés et la baisse de l'enveloppe y relative de 2 milliards en 2013, la réduction progressive de la subvention au secteur de l'électricité, consécutive aux bons résultats obtenus suite à la restructuration du secteur, ainsi qu'à la baisse des prix du pétrole.

Ainsi, l'évolution des dépenses de fonctionnement, compte non tenu des crédits transférés de l'investissement d'un montant de 37,4 milliards, s'est considérablement ralenti depuis 2012 et se situe à un niveau inférieur à celui du PIB nominal, avec parfois des baisses constatées en 2013 (-2,2%) et en 2015 (-2,9%). Par contre, ce taux tournait autour de 9% pour les années 2010 à 2012, soit largement au-dessus de celui du PIB nominal pour la même période qui était de l'ordre de 6%.

Néanmoins, le montant révisé des dépenses courantes prend en charge de nouvelles dépenses prioritaires notamment le complément des salaires des Universités et des bourses nationales pour un montant de 23 milliards, la couverture financière du Programme élargi de Vaccination pour un montant de 2,5 milliards, le paiement des arriérés de location de bâtiments à usage de bureau ou de logement pour un montant de 7 milliards et le complément de financement des intrants agricoles pour 8 milliards.

II.2.3. Le cas spécifique des charges de personnel :

Pour ce qui est des **traitements et salaires**, les dépenses sont prévues à 526 milliards et enregistreraient ainsi une progression de 8,4%, sous l'impulsion, notamment, du recrutement de nouveaux agents dans les secteurs de la santé et de la sécurité, ainsi que de l'intégration progressive des contractuels de l'éducation dans la Fonction publique. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait se situer à 33%, soit une dégradation de 0,3% par rapport à 2014.

Au titre du premier trimestre de 2015, les prévisions de la masse salariale donnent 127,5 milliards. Dans la mesure où les engagements s'élèvent à 135,748 milliards, cela traduit **une exécution en hausse** de 8,2 milliards, dû notamment à :

- la prise en compte de factures médicales supplémentaires au profit d'agents de l'Etat ;
- l'exécution de mesures catégorielles (surtout au bénéfice des enseignants et des policiers), non prévues dans la loi de finances initiale 2015 parce qu'intervenues entre le dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale et la fin de l'année ;
- un manque de régulation des comptes de dépôt de certaines institutions administratives dotées de l'autonomie financière, pour la prise en charge de leurs dépenses de personnel, mais qui va mécaniquement impacter, à la baisse, les dépenses de personnel des mêmes structures au cours des trimestres à venir.

Sur une tendance plus longue, l'on constatera que la masse salariale de la fonction publique est passée de 423,9 milliards en 2011 à 525,7 milliards en 2015, soit une augmentation de 101,8 milliards en valeur absolue et 24% en valeur relative. Les principaux facteurs explicatifs de cette progression sont les suivants :

- la revalorisation de primes et indemnités, dans le but d'améliorer les conditions de travail de certains services de l'Administration qui étaient soumis à des sujétions particulières sans que le traitement de leurs personnels ne reflète ces contraintes ;

- l'application de la décision prise en 2007 par l'Etat et permettant l'intégration automatique, dans la Fonction publique, des professeurs et maîtres contractuels titulaires de diplômes professionnels ;
- l'élargissement de l'indemnité de logement à divers corps de la Fonction publique, dans un souci d'une plus grande équité.

Comme on peut le noter, l'évolution est importante mais elle était inévitable, si l'on tient compte de l'impératif de préserver la paix sociale dans des segments sensibles du secteur public, tout en rétablissant un certain équilibre dans la rémunération.

Maintenant que ces objectifs paraissent globalement atteints, la politique salariale de l'Etat est en train d'être réorientée vers la maîtrise de la masse salariale, afin d'éviter un phénomène d'éviction qui consacrerait une part trop importante de l'espace budgétaire aux dépenses de personnel, au détriment d'autres priorités économiques et sociales.

II.2.4. Les dépenses d'investissement :

Concernant les dépenses d'investissement, l'enveloppe globale initialement arrêtée à 962,2 milliards a été révisée à 976 milliards, soit une augmentation de 13,8 milliards en valeur absolue et 1,4% en valeur relative.

Ces prévisions d'investissements, répartis en ressources internes pour 571 milliards (58,5%) et externes pour 405 milliards (41,5%), programmés en droite ligne du PSE, connaissent jusqu'ici un niveau d'exécution satisfaisant.

Dans le **sous-secteur de l'agriculture**, les investissements prévus mettent sur la modernisation et la mécanisation de l'agriculture, la maîtrise de l'eau, la mise à disposition à temps et en quantité suffisante des intrants agricoles.

Au niveau **du sous-secteur de l'énergie**, la mise en œuvre du programme d'urgence d'électrification rurale (PUER) est en cours ainsi que le renforcement et la densification du réseau SENELEC dans les régions.

Pour le sous-secteur des **infrastructures et services de transport**, il est enregistré la montée en puissance des projets et programmes d'investissement ci-après :

- Projet de pistes de production pour le désenclavement des zones de production ;
- projet de construction du pont de Kédougou ;
- Programme d'entretien routier ;
- Projet de renouvellement du parc automobile de transports publics (250 mini bus) dans six (06) capitales régionales que sont Thiès, Ziguinchor, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Tambacounda ;
- la réhabilitation du port de pêche artisanale de Saint-Louis.

Quant au **sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement**, les travaux en cours d'exécution vont permettre d'assurer la mise en service des forages à l'arrêt, de réaliser des forages pastoraux et des systèmes multi-villages pour les desservir en eau potable ; de finaliser des travaux d'adduction d'eau potable initiés dans le cadre du PEPAM ainsi que les travaux de construction des édifices publics.

Pour le **sous-secteur de la Santé et de l'action sociale**, il y a lieu de distinguer d'une part, le niveau hospitalier où la priorité est accordée au relèvement du plateau technique des hôpitaux en plus d'assurer l'équipement et la fonctionnalité des hôpitaux de Fatick, Ziguinchor, Matam et l'hôpital Dallal Jamm et, d'autre part, le niveau des centres de santé où les projets en cours privilégient l'achèvement et la fonctionnalité de centres de santé. En outre, un important programme d'acquisition de moyens d'évacuation sanitaires est en cours sans compter l'opérationnalisation de la politique de Couverture Maladie universelle (CMU) qui est surtout marquée par les subventions accordées aux familles vulnérables pour leur enrôlement dans les mutuelles de santé.

Au niveau du **sous-secteur de l'éducation et de la formation**, les activités menées au titre des projets d'investissements concernent la construction et la réhabilitation de milliers d'infrastructures, particulièrement les écoles, collèges et lycées de proximité aussi bien en milieu urbain que rural, l'élargissement de la carte universitaire et le début de la décentralisation ainsi que la diversification de l'offre dans l'enseignement supérieur, par la mise en place d'un réseau d'Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel à cycles courts, avec celui de Thiès.

Par ailleurs, il convient de relever que sur dix (10) projets du PSE, programmés sur financement d'une réserve dite de précaution d'un montant de 52 milliards, sept (7) d'entre eux sont en cours d'exécution, à savoir :

- Train Express régional (TER) ;
- Elargissement, Réhabilitation et Aménagement de la route des Niayes, y compris les voiries urbaines de connexion ;
- Zones touristiques intégrées (ZTI) ;
- Programme spécial Villes vertes pour l'Emploi ;
- Mise en place de projets d'agrégation ciblés sur les filières à Haute Valeur ajoutée (HVA) et Elevage ;
- Programme d'Accélération de l'Offre en Habitat social (PAOHS).

Les trois (3) autres projets (tramway, Business Park et Dragage de l'embouchure du Sine-Saloum) dont les études financières, économiques et d'exécution ne sont pas encore disponibles seront reprogrammés à partir de 2016. Les ressources y relatives en 2015 feront l'objet d'une proposition de réallocation au Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) initié par le Gouvernement avec le PNUD comme Agence d'exécution, dans le cadre de la toute prochaine loi de finances rectificative pour l'année 2015.

Au titre de **l'exécution du premier trimestre 2015** du budget général, les recettes ont été recouvrées pour un montant de 358 milliards et les dépenses ont été engagées pour un montant de 599,0 milliards. En glissement annuel, les recettes ont connu une augmentation de 40,4 milliards en valeur absolue et 12,7% en valeur relative et les dépenses ont évolué à la hausse de 153,9 milliards soit un taux d'accroissement de 34,57%.

II.3- Les orientations et les perspectives à l'horizon 2016-2018

II.3.1. Les grands axes retenus :

En 2016, le PSE entre dans sa troisième année de mise en œuvre. A cet effet, l'objectif majeur poursuivi par le Gouvernement demeure l'accélération des réformes structurelles de manière à soutenir une croissance forte et durable pour un développement économique et social harmonieux. Dans ce

cadre, une attention particulière sera accordée à la réalisation du plan d'actions prioritaires du PSE et au calendrier de mise en œuvre de tous les projets structurants en dégageant des crédits budgétaires nécessaires.

Par ailleurs, les réformes budgétaires et financières découlant du nouveau cadre harmonisé des finances publiques seront intensifiées.

En matière de recettes, **les orientations stratégiques des administrations fiscale et douanière** portent aussi bien sur des programmes de modernisation que des réformes parmi lesquelles :

- la dématérialisation des procédures ;
- la réduction des délais de traitement du contentieux fiscal ;
- un meilleur suivi des plus gros contributeurs et des crédateurs d'impôts ;
- la recherche d'une efficacité accrue du contrôle fiscal ;
- l'informatisation de la gestion foncière et cadastrale ;
- la mise en place d'un véritable système d'informations fiscales, foncières, domaniales et cadastrales (interconnexion à l'interne des différentes applications informatiques existantes) ;
- l'interconnexion des systèmes d'informations (SIGFIP, GAINDE, ASTER, etc.) ;
- les réformes susceptibles d'accroître sensiblement les recettes fiscales locales pour le financement de la décentralisation et du développement local dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales (CGCL), communément appelée « Acte III » ;
- la consolidation des efforts de modernisation pour le renforcement de la compétitivité des entreprises.

En matière de dépenses, le Gouvernement mettra encore l'accent sur l'efficacité de la dépense publique par une allocation sectorielle efficiente, en accordant une plus grande priorité à la mise en œuvre des projets phares du PSE.

Au titre des réformes budgétaires et financières découlant du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, la mise en œuvre des innovations y afférentes sera entamée, avec notamment un début d'application en 2016, à titre transitoire, de la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, qui institutionnalise le budget-programme. Ainsi, tous les ministères seront amenés à élaborer des Documents de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD), des Projets annuels de Performance (PAP) ainsi que des Rapports annuels de Performance (RAP).

II.3.2. Une attention particulière portée aux dépenses de personnel :

De façon spécifique, les **dépenses de personnel** continueront naturellement de progresser, mais, au regard des mesures correctrices prises en 2015, cette évolution sera justifiée par :

- l'application des règles d'avancement régissant les différents statuts composant la Fonction publique sénégalaise ;
- le recrutement complémentaire de personnels de défense et de sécurité, rendu nécessaire par le contexte géopolitique et sécuritaire dans lequel se trouve le Sénégal.

Dans le même temps, des mesures strictes vont être appliquées, visant à encadrer les dépenses de personnel, à partir de 2015 :

- opérationnalisation du Fichier unifié des Données du Personnel de l'Etat (FUDPE), dont le principal objectif est de rendre fiables, disponibles en temps réel et accessibles, grâce à une

solution informatique dédiée, les données du personnel de l'Etat disséminées entre plusieurs départements ministériels et structures ;

- analyse approfondie de l'impact des réformes en cours (Acte III de la Décentralisation, mise en place d'une Fonction publique locale, territorialisation des politiques publiques...) sur la masse salariale des collectivités locales et donc sur les transferts budgétaires (titre IV du Budget).
- renforcement des capacités humaines et matérielles de la Direction de la Solde des Pensions et Rentes viagères (DSPRV), afin de mieux détecter les irrégularités à l'intérieur de la masse salariale ;
- gel des recrutements (hors remplacements et hors forces de défense et de sécurité) ;
- réduction des enveloppes destinées aux heures supplémentaires (pour les ajuster au travail réellement fourni par les agents) ainsi qu'à l'hospitalisation des agents de l'Etat (source de nombreux abus) ;
- réduction du personnel des ambassades du Sénégal à l'étranger (pour rendre plus cohérent le niveau de ce personnel avec celui des intérêts vitaux du Sénégal dans chaque pays étranger) ;
- gel de l'octroi de toute nouvelle indemnité et plafonnement des indemnités existantes à leur niveau actuel (en attendant les résultats de l'étude en cours sur la rémunération des agents de l'Etat).

Au total, cela se traduira par les projections suivantes de masse salariale, lesquelles sont parfaitement conformes au cadrage financier visant à garantir une politique macroéconomique saine à l'Etat du Sénégal :

- **2016 : 556 milliards ;**
- **2017 : 585,4 milliards ;**
- **2018 : 617,8 milliards.**

II.3.3. Des dépenses de fonctionnement davantage tournées vers l'efficacité :

Pour ce qui est des **crédits de fonctionnement**, l'allocation des ressources s'inscrit principalement à la réalisation des actions relatives à l'Axe 2 : « Capital humain, Protection sociale et Développement durable ».

L'option de rationalisation des dépenses, retenue pour les années précédentes, sera poursuivie et renforcée avec l'adoption d'un nouvel outil de détermination des enveloppes budgétaires de fonctionnement et la poursuite, entre autres, des mesures ci-après :

- la consolidation des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement (carburant, consommables informatiques, matériels informatiques, frais de missions, etc.) ;
- le gel de certains postes budgétaires jugés non essentiels au niveau des représentations diplomatiques et consulaires ;
- la rationalisation des dépenses permanentes avec la mise en œuvre du plan d'actions de réduction des factures d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions sur la rationalisation des agences ;
- la rationalisation des dépenses des secteurs de l'Education et de la Santé avec le plafonnement du montant des bourses à leur niveau actuel, la mise en œuvre des recommandations de l'audit sur les dépenses des universités et l'abandon du recrutement des contractuels du ministère de la Santé.

Cependant, rationalisation ne signifiant pas nécessairement réduction, il sera également question de plus de réalisme dans les prévisions de dépenses avec, entre autres mesures, le relèvement des crédits de certaines rubriques de dépenses comme celles relatives au fonctionnement des universités et à la rémunération des missions de service public dont les dotations initiales ont toujours été sous estimées.

Le travail de **restructuration du budget de l'Etat**, initié depuis l'année dernière, consistant à transférer les dépenses de fonctionnement, jadis inscrites dans les crédits d'investissement, vers les crédits de fonctionnement, sera poursuivi pour l'année 2016.

En outre, un recensement exhaustif des charges récurrentes, découlant des investissements publics réalisés, sera fait pour assurer un entretien régulier des ouvrages et infrastructures publics.

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement seront alloués suivant une nouvelle méthode favorisant les postes de dépenses prioritaires, au niveau de tous les secteurs, notamment dans le domaine de la santé et de l'action sociale pour lequel un accent particulier sera mis sur les dépenses relatives aux vaccins avec le retrait du partenaire GAVI, sur l'apurement des arriérés des hôpitaux, le paiement des primes de motivation, l'accompagnement de la pharmacie nationale d'approvisionnement dans sa nouvelle politique de distribution des médicaments ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre effective de la nouvelle politique de protection en faveur des populations vulnérables (Bourse de Sécurité familiale, Carte d'Egalité des Chances, CMU, politiques de gratuité, etc.).

Dans le domaine de la **sécurité**, il s'agira de renforcer davantage les moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité et de rehausser le moral des troupes au front, avec, notamment, le renforcement des effectifs et des moyens matériels d'intervention ainsi que la révision à la hausse des primes journalières. L'octroi d'aides et de secours aux grands blessés de l'Armée ainsi que l'appui financier à la fondation des invalides et des handicapés seront également poursuivis.

S'agissant du secteur de l'**agriculture**, les crédits de fonctionnement seront renforcés sur les lignes destinées à la subvention des intrants agricoles, le renforcement des moyens des structures d'encadrement et de recherche telles que la SAED, l'ANCAR, l'ISRA, etc., conformément aux engagements pris dans le cadre des contrats de performance signés. Les crédits des structures opérationnelles seront également renforcés pour accroître leurs moyens d'intervention.

Concernant les **affaires étrangères**, un accent particulier sera mis sur les rubriques de dépenses prioritaires telles que les conférences et congrès internationaux, le fonctionnement correct des représentations diplomatiques et consulaires, les contributions aux organisations internationales et les locations de bâtiments à l'étranger à usage de bureaux et de logements.

Le renforcement des crédits de fonctionnement des **services déconcentrés**, amorcé depuis 2014, sera poursuivi, afin de redonner aux services de l'Etat dans les régions autres que Dakar la même dignité que ceux situés dans la capitale.

Au registre de la **Justice**, les cours et tribunaux nouvellement créés seront dotés de moyens en vue de les rendre fonctionnels. En outre, les crédits destinés à l'alimentation des détenus et des enfants en difficulté feront l'objet d'augmentation progressive dans l'objectif de respecter les normes internationales en la matière. Les frais d'actes et de contentieux seront également renforcés pour commettre des experts en vue de mieux éclairer les décisions de justice.

Au titre de l'Acte III de la décentralisation, les transferts financiers de l'Etat en direction des collectivités locales seront revus à la hausse pour les accompagner dans la gestion de la fonction publique locale, des déchets solides et dans la mise en œuvre du plan national d'aménagement et de développement du territoire.

S'agissant du secteur de **l'éducation et de la formation**, la mise en œuvre du PAQUET permettra d'améliorer la qualité des enseignements à travers le relèvement de la subvention destinées aux écoles élémentaires, et le renforcement des moyens des Inspections d'Académie (IA) et des Inspections de l'Education et de la Formation (IEF).

La formation professionnelle continuera de bénéficier des 10% de la contribution forfaitaire à la charge des employeurs, sous forme de ressources affectées au fonds de financement de la formation professionnelle et technique, qui permet d'harmoniser les interventions de l'Etat et des Partenaires.

Concernant **l'enseignement supérieur et la recherche**, le redéploiement de la carte universitaire sera plus soutenu avec la pose de la première pierre de l'Université du Sine-Saloum après celle de l'Université de Diarniadio et la poursuite de l'implantation du réseau d'ISEP, l'ouverture d'espaces numériques avec l'Université virtuelle et les Centres de recherche et d'essai dans les régions.

Par ailleurs, un travail de **restructuration des lignes et chapitres budgétaires** sera opéré en vue d'éliminer les niches de gaspillage et dégager davantage de marges budgétaires. En effet, la structuration actuelle du budget de fonctionnement laisse apparaître un nombre exorbitant de chapitres budgétaires (5 428 exactement); ce qui n'est pas conforme à l'orthodoxie dans la création des chapitres, qui voudrait qu'ils coïncident avec les services administratifs ou les unités de projets d'investissement.

Enfin, l'octroi de crédits additionnels de fonctionnement sera désormais lié, dans le cadre de l'expérimentation d'une réserve de précaution, à la mise en œuvre de mesures de réforme de la part des ministères dépensiers ayant pour effet d'améliorer la maîtrise des postes budgétivores et la qualité de la programmation budgétaire.

II.3.4. Un effort maintenu sur l'investissement :

Au titre des dépenses en capital, le coût total du programme d'investissements publics de l'Etat sur la période triennale 2016-2018, s'élève à **3 528,8 milliards** répartis annuellement comme suit par source.

Tableau 2 : Financement selon l'origine

<i>Sources de financement</i>	2015	2016	2017	2018	Total (2016-2018)
Financement interne	571	611	697,2	766,1	2 074,3
Financement externe	405	437	482	535,5	1 454,5
Total	976	1 048	1 179,2	1 301,6	3 528,8

Source : MEFP

Ledit programme va refléter les prévisions du PAP du PSE pour un montant de **3 425,1 milliards**, soit **97,1%** des investissements prévus.

Le reste des investissements programmés, pour un montant de **103,7 milliards**, soit **2,9%**, sera constitué exclusivement d'une provision pour faire face à des dépenses imprévues.

Ainsi, le volume de financement des investissements publics sur la période triennale 2016-2018 aura connu une augmentation de 209,792 milliards en valeur absolue et de 6,3% en valeur relative par rapport à la période antérieure (2015-2017) en raison du renforcement d'une part, du financement intérieur à la faveur des marges budgétaires dégagées au niveau des dépenses courantes au profit des dépenses en capital et d'autre part, du financement extérieur grâce à la célérité dont font preuve les Partenaires techniques et financiers (PTF) dans l'approbation des conventions de financement dans la perspective du respect des engagements souscrits pour le financement du PSE.

II.4. Le financement des politiques publiques :

II.4.1. Trajectoire globale :

En ce qui concerne *le déficit budgétaire*, il devrait poursuivre sa tendance baissière, en liaison avec l'accroissement des recettes budgétaires combiné à la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Ce faisant, les espaces budgétaires dégagés continueront de soutenir les programmes d'investissement porteurs de croissance. Par ailleurs, l'instauration du principe de la réserve de précaution constituera un axe important en termes de motivation et d'impulsion des dépenses productives.

Les ressources (recettes budgétaires, dons et FSE) sont prévues globalement à 2 135,5 milliards en 2016 (dont 262 milliards de dons et 45 milliards au titre des ressources du FSE) contre 2 004 milliards en 2015, soit en hausse de 131,6 milliards (+6,6%).

Les **recettes budgétaires hors FSE** sont prévues à 1 828,5 milliards en 2016 contre 1 712 milliards en 2015, soit une progression de 6,8%. Cette hausse serait le fait essentiellement des recettes fiscales qui devraient s'accroître de 9,5% pour se situer à 1 746,7 milliards. Les recettes non fiscales sont attendues à 81,8 milliards. Au total, la pression fiscale est projetée à 19,5% en 2016 contre 19,3% en 2015. Elle devrait s'améliorer progressivement à moyen terme.

Les **dons**, pour leur part, sont répartis en dons en capital pour 204 milliards et en dons budgétaires pour 58 milliards. Ils progresseraient de 9,2% entre 2014 et 2015.

Quant aux **dépenses totales et prêts nets**, ils sont programmés en 2016 à 2 521,9 milliards contre 2 400,1 milliards en 2015, soit une progression de 5,1%. Cette hausse devrait être tirée, essentiellement, par les dépenses d'investissement qui enregistreraient une augmentation de 7,4% pour atteindre 1048 milliards (dont 611 milliards sur ressources internes) et, dans une moindre mesure, par les charges courantes à hauteur de 1 466,9 milliards. Ces dernières se décomposent en charges de fonctionnement pour 746,5 milliards (+1%), en charges d'intérêt sur la dette pour 164,4 milliards (+9%) et en dépenses de personnel pour un montant de 556 milliards (+3,8%).

Au total, le **solde global** (dons compris) est projeté en déficit de 386,4 milliards en 2016 (4,3% du PIB) contre 396,2 milliards en 2015 (4,8%), soit une amélioration de 0,5 point de PIB.

A court et moyen termes, le Gouvernement entend réduire progressivement le déficit de 4,3% du PIB jusqu'à 3% du PIB à l'horizon 2018. Pour ce faire, la pression fiscale, bénéficiant de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la diminution des exonérations fiscales, devrait passer de 19,5% à 19,8% entre 2016 et 2018. La politique de dépenses demeurera centrée autour d'une plus grande efficacité à travers le renforcement progressive de la qualité de la programmation et de l'exécution des projets d'investissement.

Le poids des dépenses publiques par rapport au PIB passerait de 28,2% à 27% sur la période, à la faveur d'une baisse de la part des dépenses courantes (de 16,3% à 14,7% du PIB) au profit des investissements sur ressources propres (de 6,9% à 7,3% du PIB). L'évolution en grandes catégories des recettes et des dépenses sur la période 2016-2018 est donnée en annexe du présent document.

II.4.2. Financement intérieur :

Le **financement intérieur**, d'un montant de **2 074,3 milliards**, soit 58,8% de l'enveloppe globale des investissements publics, prend en charge prioritairement les opérations suivantes :

- les projets et programmes du PSE : **643 milliards** ;
- les contreparties aux financements extérieurs des projets et programmes de développement : **349,3 milliards** ;
- les engagements des conseils interministériels de développement tenus dans les régions : **484 milliards** ;
- les engagements en cours : **314,3 milliards** ;
- la réserve de gestion : **103,7 milliards** ;
- la réserve de précaution pour financer des projets du PSE dès la disponibilité des études y relatives : **175 milliards**.

II.4.2. Financement extérieur :

Le **financement extérieur**, d'un montant de **1 454,5 milliards**, soit 41,2% du financement des dépenses en capital, sera destiné aux projets et programmes inscrits dans le PAP du PSE et sur lesquels portent les engagements financiers des PTF.

Globalement, les prévisions d'investissements sur la période triennale 2016-2018 se répartissent comme suit par axe stratégique du PSE :

Axes Stratégiques	Total (en milliers de F CFA)	Part (%)
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	2 062 000 000	60,2%
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	948 749 000	27,7%
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	414 336 000	12,1%
TOTAL GENERAL	3 425 085 000	100%

- ✦ **L'Axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance »** regroupera 60,20% des investissements programmés durant la période 2016-2018 pour la mise en œuvre de projets clefs dans les secteurs des infrastructures et services de transport et énergétiques, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de l'habitat social, de l'industrie, du commerce et du tourisme.

En matière d'**infrastructures et services de transport**, les principaux projets programmés seront :

- Projet de construction de l'autoroute Thiès-Touba ;
- Construction de l'autoroute AIBD-Mbour-Thiès ;
- Programme d'entretien routier ;

- Prolongement de la Voie de Dégagement Nord (2^{ème} et 3^{ème} sections) ;
- Prolongement de l'autoroute de Diamniadio à AIBD ;
- Construction de la boucle de Boudhié ;
- Construction du pont de Marssassoum ;
- Travaux des routes de la Boucle de Kalounayes ;
- Aménagement et bitumage de la route Kédougou-Salémata, Bambey-Baba Garage-Mékhé ;
- Elargissement, Réhabilitation et Aménagement de la route des Niayes y compris les voiries urbaines de connexion ;
- construction de la route Ndioum-Ourossogui-Bakel ;
- bitumage d'infrastructures routières dans l'île à Morhil et dans la zone entre Bambey et Mékhé.

Quant au secteur de l'**énergie** qui constitue un des piliers de l'émergence, les projets suivants seront mis en œuvre :

- Service Universel de l'énergie (Programme d'Urgence d'Electrification rurale) ;
- Plan de Relance intégré de l'Electricité (PRIE) ;
- Projet régional d'Interconnexion électrique Sénégal-Mauritanie ;
- Projet d'Interconnexion électrique OMVG (Sambangalou).

Le développement de l'**agriculture** et de l'**agro-alimentaire**, de l'**élevage**, de la **pêche** et de l'**aquaculture** reposera sur les projets et programmes suivants :

- Développement de Corridors Céréaliers (Programme national d'Autosuffisance en Riz) ;
- Restructuration de la filière arachide ;
- Programme des Domaines agricoles communautaires ;
- Réhabilitation du Ranch de Doli ;
- Construction abattoirs de Diamniadio ;
- Développement accéléré de l'aquaculture.

Dans le domaine de l'**industrie, de l'artisanat, du commerce et du tourisme**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des projets et programmes suivants :

- Zone économique spéciale intégrée (Zones dédiées aux services d'export prêtes à l'emploi) ;
- Plateformes industrielles intégrées ;
- Construction marché d'intérêt national ;
- Création de centre de développement artisanal.

- ✦ **L'Axe 2 « Capital humain, Protection sociale et Développement durable »** qui concernera une proportion de 27,7% des investissements publics de la période triennale 2016-2018 permettra d'apporter des réponses appropriées à la demande sociale.

En matière d'éducation et de formation, il s'agira essentiellement de renforcer l'offre d'éducation et de formation professionnelle à travers la mise en œuvre des projets suivants :

- Projet de construction de Lycées professionnels ;
- Projet de construction de la Cité du savoir ;
- Création de l'Université virtuelle du Sénégal ;
- Projet de construction de l'Université du Sine-Saloum ;
- Projet de construction de la deuxième Université de Dakar ;
- Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation de Base (PAQUEB).

S'agissant de la santé et de la nutrition, l'accès à des services de santé de qualité et abordables pour les populations les plus pauvres sera poursuivi grâce aux projets et programmes ci-après :

- le relèvement du plateau technique des Etablissements publics de Santé ;
- l'achèvement des travaux de construction de tous les centres de santé en cours, la construction du Siège du Service d'Assistance médicale et d'Urgence (SAMU) et le relèvement du plateau technique des structures sanitaires.

Pour ce qui est de la protection sociale, le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) sera amplifié, en vue de toucher 100 000 nouvelles familles par an, soit 300 000 familles sur la période triennale 2016-2018. Pour le cas spécifique de la région de Dakar, son quota s'est vu doublé à partir de l'année 2015, contrairement aux années passées, passant ainsi de plus de 6 000 à 13 293 bourses.

Relativement à l'eau potable et à l'assainissement, les efforts déjà entrepris dans le cadre du PEPAM seront poursuivis. Il est programmé à cet effet les projets suivants :

- Programme de réalisation de 300 forages ;
- Projet sectoriel Eau et Assainissement ;
- Projet d'assainissement de dix (10) villes secondaires ;
- Projet d'assainissement de la Corniche Ouest ;
- Projet de Gestion des Eaux Pluviales Phase II (PROGEP).

✦ **L'Axe 3 « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité »** bénéficiera de 12,1% des prévisions d'investissements 2016-2018 pour la mise en œuvre des opérations suivantes :

- Equipement Défense nationale ;
- Equipement Gendarmerie nationale ;
- Acquisition d'aéronefs ;
- Projet d'Acquisition de Matériel et de Sécurité publique ;
- Programme national de Bonne Gouvernance ;
- Fonds d'Equipement des Collectivités locales.

CHAPITRE III : LA SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

Avec l'installation des organes exécutifs issus des élections locales de juin 2014 qui marque l'entrée effective de la loi n°2013-13 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales, le Sénégal franchit une étape importante de sa politique de décentralisation : l'Acte III de la Décentralisation. En effet, après la première réforme de 1972 qui crée les communautés rurales tout en promouvant la déconcentration et celle de 1996 qui consacre la régionalisation avec notamment l'érection de la région en collectivité locale et la création des communes d'arrondissement, le Sénégal entend, par cette troisième réforme majeure de sa politique de décentralisation, s'organiser en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

III.1. La situation de la gestion des finances locales en 2014

III.1.1. Situation d'exécution des finances des collectivités locales :

En 2014, les recettes totales ont encore légèrement progressé par rapport à 2013 de 0,3 % en s'établissant à 143,5 milliards en 2014. Cette légère hausse est due, pour l'essentiel, à la part des fonds de dotation de 2014 effectivement perçue par les collectivités locales qui s'est appréciée à 1,841 milliards en valeur absolue, soit en valeur relative 12 %.

Cependant, les recettes ordinaires qui représentent 60,4% des recettes totales se sont dégradées passant de 88,2 milliards à 86,6 milliards. Cette baisse de 1,6 milliard est imputable aux recettes non fiscales qui ont chuté en valeur absolue de 2,8 milliards par rapport en 2013 malgré une augmentation des fonds de dotation versés aux collectivités locales, qui se sont améliorés de 1,5 milliard. Il faut noter, cependant qu'en 2014, les recettes fiscales se sont légèrement améliorées de 3,2 % par rapport à 2013.

Les recettes d'investissement de la gestion (hors report) sont arrêtées en 2014, à 29,8 milliards soit 20,7% des recettes totales. Elles ont connu un repli de 4,8% par rapport à 2013. Malgré l'effort d'autofinancement à hauteur de 11,4 milliards, les apports des fonds de concours provenant des programmes et des partenaires au développement ont été très modestes en 2014. Les apports ont connu une chute de 10,4 milliards en valeur absolue soit, en valeur relative, 58,8 %.

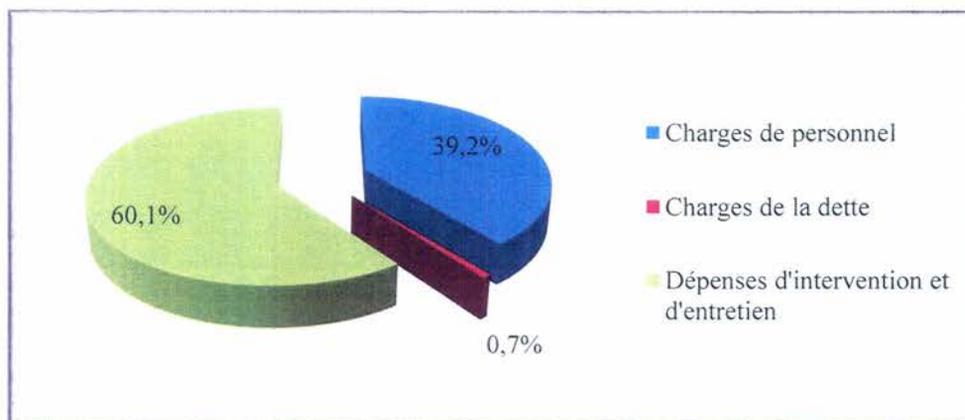
Cette situation pourrait être liée, d'une part, à la situation de l'année 2014 marquée par les élections locales et à la phase de transition de la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation et, d'autre part, au fait que beaucoup de projets sont en fin d'exécution (PAPIL, PNDL, etc.) tandis que d'autres sont en phase préparatoire dont le projet de Pistes communautaires.

En 2014, les collectivités locales ont dépensé moins qu'en 2013. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont fortement baissé respectivement de 14,7% et de 14,1%, une situation également liée à la phase de transition visée ci-dessus.

La part des recettes totales affectées à l'investissement représente 33,6 %. Cette part considérable n'a été absorbée qu'à hauteur de 56,5% ; d'où un report d'investissement important de l'ordre de 30 milliards.

C'est pourquoi il paraît urgent d'accroître sensiblement la capacité d'absorption des ressources financières, ce qui passe nécessairement par la capacitation en matière de passation des marchés, de programmation budgétaire et de gestion des infrastructures publiques.

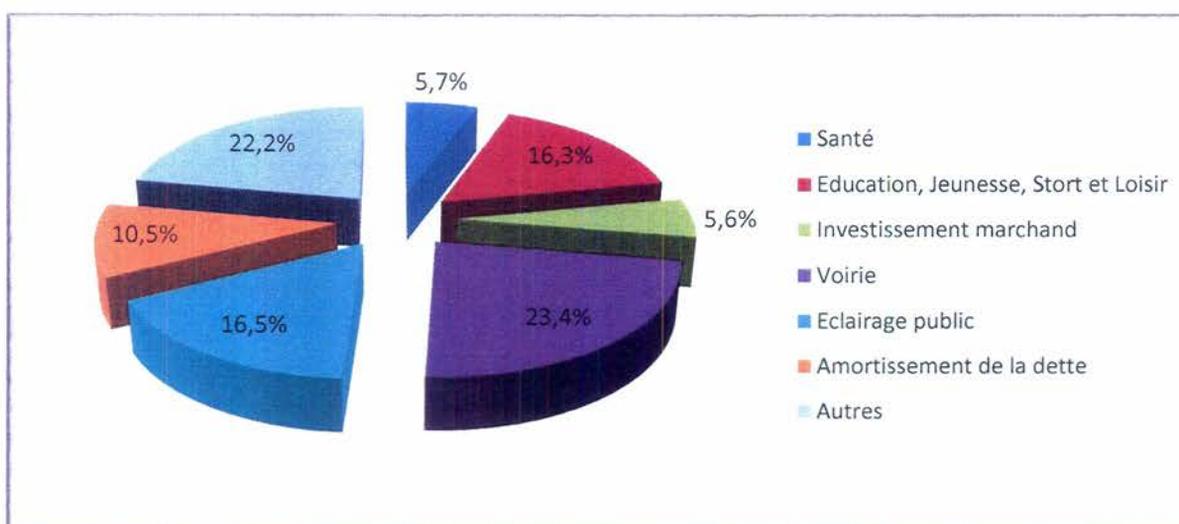
Graphique 1 : Composition des dépenses de fonctionnement en 2014



Source : DGCPT/MEFP

Les charges de personnel pèsent lourdement sur le fonctionnement des collectivités locales. Elles représentent 39,2% des dépenses de fonctionnement et absorbent 35% des recettes ordinaires.

Graphique 2 : Composition des dépenses d'investissement de la gestion 2014



Source : DGCPT/MEFP

Une bonne part de l'investissement est affectée à la voirie (23,4%), à l'éclairage public (16,5%), au secteur de l'éducation, à la jeunesse et aux loisirs (16,3%). Les amortissements de la dette ont atteint 10,5%. Les autres natures d'investissement divers n'ont pas dépassé 6%, à l'exception de certains types d'investissements regroupant 23,4% des dépenses d'investissements des collectivités locales.

✓ Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités locales 2012 à 2014

Tableau 3 : Situation des transferts de ressources financières de l'Etat aux collectivités locales

	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
FDD reçus par les collectivités locales	14 350 660 000	15 321 051 000	17 162 621 000
FDD reçus par les autres structures	2 472 250 000	2 802 250 000	2 794 950 000
Total FDD	16 822 910 000	18 123 301 000	19 957 571 000
FECL « colloc »	4 698 000 000	8 312 000 000	4 730 000 000
FELC des autres structures	7 802 000 000	4 238 000 000	7 820 000 000
Total FECL	12 500 000 000	12 550 000 000	12 550 000 000
Total FECL ET FDD	29 322 910 000	30 673 301 000	32 507 571 000
Taxe sur les véhicules	2 907 868 646	2 701 731 466	2 564 012 074
Taxe plus-value immobilière	1 281 486 986	1 269 126 806	1 437 617 867
Total des ristournes	4 189 355 632	3 970 858 272	4 001 629 941
Budget consolidé investissement santé	-	500 000 000	500 000 000
Budget consolidé investissement éducation	1 467 000 000	4 093 000 000	-
TOTAL BCI	1 467 000 000	4 593 000 000	500 000 000
<i>Les ressources budgétaires transférées</i>	<i>34 979 265 632</i>	<i>39 237 159 272</i>	<i>37 009 200 941</i>

Source : Colloc (DGCPT), SIGFIP, Direction du Budget et Direction de l'investissement, 2014

En 2014, l'ensemble des ressources budgétaires de l'Etat transférées aux collectivités se sont stabilisées à 37,0 milliards en volume, soit une diminution nette en valeur relative de 6% par rapport à 2013. Cette situation est imputable, pour l'essentiel, au gel des investissements du Budget consolidé d'Investissement (BCI) de l'éducation en 2014.

La hausse des FDD de 12 % en valeur relative par rapport à 2013 n'a pas pu contrebalancer cette tendance baissière.

En effet, pour permettre aux collectivités locales de faire face aux charges induites par le redéploiement du personnel des entités supprimées en attendant leur prise à travers les budgets de celles qui ont été créées, l'Etat a jugé nécessaire d'augmenter la dotation initiale des FDD de 1 547 000 000 à travers les lois de finances rectificatives de l'année 2014.

Tableau 4 : Situation d'exécution des budgets des regroupements de 2012 à 2014

	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>
Report	124 869 968	147 713 081	225 880 073
Recettes	174 061 996	172 558 493	2 924 180
Dépenses	151 218 883	94 391 501	161 941 376
Soldes	147 713 081	225 880 073	66 862 877

Source : Balance Aster/DGCPT/MEFP

En 2014, les dépenses des regroupements ont connu une hausse de 72% par rapport à 2013, tandis que les recettes recouvrées ne représentent que 1,7% de celles de l'année précédente.

III.1.2. Perspectives en 2015

Les ressources transférées aux collectivités locales vont connaître en valeur relative de 14 % par rapport à 2014 du fait de relèvement des ressources du FECL de 2,5 milliards et de la reprise attendue des investissements déconcentrés dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour un montant de 2,6 milliards.

Les charges de personnels subiront une hausse sous l'effet conjugué du redéploiement des agents des collectivités dissoutes et du recrutement attendu dans les communes nouvellement créées, notamment au niveau des anciennes communautés rurales qui n'étaient pas dotées en ressources humaines. En outre, les nouveaux projets et programmes (Pistes communautaires, Redynamisation de l'Agence de Développement municipal (ADM) ainsi que l'expérimentation des Partenariats public-privés (PPP) pourraient booster les investissements des collectivités locales en 2015.

III.1.3. Prévisions à l'horizon 2016-2018 :

Tableau 5 : Prévisions des transferts de ressources financières de l'Etat aux collectivités locales

	2015	2016*	2017*	2018*
FDD reçus par les collectivités locales	18 277 071 000	20 104 778 100	21 110 017 005	22 165 517 855
FDD reçus par les autres structures	2 133 500 000	2 304 180 000	2 188 971 000	2 145 191 580
Total FDD	20 410 571 000	22 408 958 100	23 298 988 005	24 310 709 435
FEC Colloc	7 800 000 000	7 020 000 000	8 073 000 000	7 911 540 000
FELC des autres structures	7 200 000 000	8 980 000 000	8 727 000 000	9 388 460 000
Total FECL	15 000 000 000	16 000 000 000	16 800 000 000	17 300 000 000
Total FECL ET FDD	35 410 571 000	38 408 958 100	40 098 988 005	41 610 709 435
Taxe sur les véhicules	2 677 104 088	2 797 573 772	2 909 476 723	3 011 308 408
Taxe plus-value immobilière	1 685 804 912	1 761 666 133	1 832 132 778	1 896 257 426
Total des ristournes	4 362 909 000	4 559 239 905	4 741 609 501	4 907 565 834
Budget consolidé investissement santé	700 000 000	600 000 000	600 000 000	700 000 000
Budget consolidé investissement éducation	1 853 000 000	1 853 000 000	1 853 000 000	1 853 000 000
TOTAL BCI	2 553 000 000	2 453 000 000	2 453 000 000	2 553 000 000
Les ressources budgétaires transférées	42 326 480 000	45 421 198 005	47 293 597 506	49 071 275 269

Source : Colloc (DGCPT), SIGFIP, Direction du Budget et Direction de l'investissement, 2014.

Les ressources de l'Etat transférées aux collectivités locales vont croître sur la période pour se stabiliser à 49,0 milliards en 2018, signe de la volonté de l'Etat d'accompagner le transfert de compétences par un transfert de moyens.

III.2- Les organismes de protection sociale

III.2.1. La Caisse de Sécurité sociale (CSS) :

Dans la perspective de mise en œuvre du PSE, les politiques sectorielles devront être les leviers programmatiques à même de permettre l'atteinte des objectifs, à travers les différents plans d'actions déclinés.

Dans le domaine social, l'extension de la protection sociale adossée à des politiques sanitaires et sociales devra permettre de créer les conditions d'un équilibre social apte à garantir une justice sociale, par une distribution équitable des richesses de la nation et la lutte contre les risques de précarité et d'appauvrissement auxquels fait face une partie de la population sénégalaise.

Pour la CSS, les axes d'intervention prioritaires concernent :

- L'extension de la couverture sociale au secteur informel, aux indépendants et aux groupes vulnérables (travailleurs journaliers, saisonniers et indépendants) ;
- L'élaboration d'un code unique de sécurité sociale (adaptation du code en certaines de ses dispositions, amélioration du cadre juridique de la migration professionnelle) ;
- Le maillage du territoire national pour une offre de proximité (ouverture de nouvelles agences à Kédougou, Fatick, Kaffrine, Diamnadio pour accompagner l'Etat dans sa politique de décentralisation. Coût des travaux estimé à 2 milliards) ;
- Le relèvement des prestations familiales (revalorisation des allocations familiales, de 7 500 F CFA à 7800 F CFA par enfant, jusqu'à 6 enfants par famille. Coût estimé à 1,3 milliard) ;
- La contribution au financement de l'économie (création de plus de synergie avec les autres Institutions sociales pour des souscriptions à des appels à concours) ;
- La réalisation de projets sociaux (poursuite des projets de réalisation de logements sociaux dont la construction de près de 400 unités sur la réserve foncière de Bambilor déjà entamée. Un objectif de 177 logements sur les trois (3) ans est prévu avec un coût de 18 milliards) ;
- La réalisation de résidences universitaires (Projet prévu sur un terrain de 4 760 m² acquis par la CSS, situé à Fass Delorme. Le coût de réalisation de la 1^{ère} phase est de 3,6 milliards. Sur la période triennale, le coût est estimé à près de 25 milliards.

Le compte « employeurs » devrait continuer à se conforter compte tenu de son évolution favorable actuelle, mais également avec les effets conjugués du PSE. Il croîtrait en moyenne de 6% par an, passant de 27 274 en 2014 à 32 483 en 2018.

Toutes les branches (Prestations familiales et Accidents du Travail) sont en équilibre et même excédentaires sur toutes les périodes de référence.

Les réserves ainsi constituées sont très confortables pour contenir l'exploitation des deux (2) branches. Elles passeront de 70,8 milliards en 2013 à 106,2 milliards en 2018.

Il y'a cependant lieu d'entrevoir les possibilités de révision du plafond de cotisation fixé à 63 000 F CFA.

Les risques de défaillance sont quasi inexistantes dans les court et moyen terme. A long terme, la révision du plafond de cotisation actuellement fixée à 63 000 F CFA est à envisager, ce qui pourra

contribuer à rassurer quant à la soutenabilité de la Caisse et à sa capacité à accompagner davantage le développement économique et social du pays.

III.2.2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) :

Au niveau des produits, les cotisations sont passées de 72 milliards en 2013 à 76 milliards en 2014, soit une évolution de 5,7%. Elles sont projetées à 88,5 milliards en 2015, soit une évolution 16,4%. Avec un taux de progression estimé à 5%, les cotisations devraient passer à 102,5 milliards en 2018.

Au niveau des charges, la pension moyenne d'un retraité s'élevait, en 2010, à 78 957 F CFA. Pour améliorer le niveau des pensions, l'IPRES a procédé sans cesse au relèvement de la valeur du point, faisant atteindre la pension à un taux moyen de 100 000 F CFA le bimestre. C'est ainsi qu'avec la dernière revalorisation du point en janvier 2015 pour 5%, des allocations versées sont passées de 60,4 milliards en 2013, 66,1 milliards en 2014, pour atteindre 79,9 milliards en 2015, soit une progression moyenne de 12,2% sur la période 2013-2015.

Avec une progression moyenne des allocations de 7% par année, il est attendu, en 2018, une charge estimée à 97,9 milliards.

Deux (2) nouveaux paramètres vont influencer les gestions futures :

- une pension minimale équivalente au seuil de pauvreté pour un montant d'environ 3,9 milliards. Le montant de la pension minimale qui sera d'environ de 60 000 F CFA par bimestre ;
- une réforme paramétrique qui va impacter les plafonds de cotisations et la valeur du point.

A très long terme, tout le régime de l'Institution n'est pas exempt de risques de déficit, ceci pour plusieurs raisons dont l'allongement de la durée de vie, donc des allocations perçues, la récurrence et l'allongement des crises économiques, etc.

Pour amortir ces chocs, des mesures structurelles devront être mises en œuvre (allongement de la durée de la vie active, baisse des allocations, etc.).

Pour prévenir ces cas, la Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale (CIPRES) préconise la mise en œuvre d'un certain nombre de ratios prudentiels. Il y'en a un (1), celui des réserves techniques, pour laquelle l'IPRES se situe à un peu plus de trois (3) années, sur la base des résultats de 2012.

Au-delà de cette réserve technique, un patrimoine immobilier et financier a été bâti, permettant d'enranger des produits de placement.

Le patrimoine est composé d'immeubles de rapports, de terrains en cours de valorisation, de dépôts à terme, d'actions, d'obligations, de bons de caisse, de certificats de dépôts et de comptes courants.

Les risques sont de trois (3) ordres principalement :

- levée de la subordination versement des cotisations contre allocations ;
- contrôle d'assiette et d'effectif par rapport à l'immatriculation ;
- prélèvement de TVA sur les produits de placements.

III.3. Les entreprises publiques

L'Etat s'est dorénavant fixé comme objectif un meilleur suivi des entreprises du secteur parapublic, avec une gestion axée sur les résultats. La politique de désengagement de l'Etat entamée va se poursuivre aussi et, excepté les entreprises assurant une mission de service public incontestable, seules les entreprises économiquement viables devraient être maintenues dans le portefeuille de l'Etat.

Le portefeuille de l'Etat du Sénégal est constitué des entreprises du secteur parapublic auxquelles il faut ajouter les sociétés anonymes à participation publique minoritaire. Il est constitué de cinquante-sept (57) entreprises. Le secteur parapublic comprend 31 entreprises, dont les sociétés à participation publique majoritaire constituent 45,2%, les sociétés nationales 29 % et les établissements publics 25,8 %. La situation du portefeuille de l'Etat révèle la présence des entreprises du secteur parapublic dans pratiquement tous les secteurs de l'économie.

III.3.1. Situation financière :

✓ Analyse financière des entreprises du Secteur parapublic

Sur vingt-huit (28) entreprises suivies, une restructuration financière s'avère nécessaire pour quatre (4) d'entre elles (LONASE, CICES, APS et DDD), du fait de déficits structurels cumulés.

Le chiffre d'affaires cumulé s'élève à 428,7 milliards en 2013, soit une augmentation de 2,1% par rapport à la gestion précédente au cours de laquelle ces entités ont réalisé un chiffre d'affaires 419,9 milliards. La SENELEC, avec des ventes arrêtées à 291,7 milliards en 2013, constitue à elle seule, 68,1% de ce montant.

L'activité de ces entités a généré une valeur ajoutée arrêtée à 128,4 milliards en 2013, soit une hausse de 37,2% par rapport à l'exercice 2012. Ce bond très important résulte globalement de la baisse notable des charges de consommation de la SENELEC. Le maintien de cette tendance haussière devrait porter cet indicateur à 241,6 milliards en 2015.

Graphique 3: Evolution du chiffre d'affaire et de la valeur ajoutée



Source : DGCPT/MEFP

Les charges de personnel, représentant en moyenne deux (2) mois de chiffre d'affaires annuel, ont augmenté de 3,2 milliards entre 2012 et 2013, passant de 75,3 milliards à 78,5 milliards.

La mise en œuvre du plan de restructuration opérationnel et financière de la SENELEC a notamment permis à la Société de réduire ses pertes qui sont passées de 16,1 milliards en 2012 à 221,5 millions en

2013. Ce plan se traduit notamment par une recapitalisation de la Société avec l'entrée de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) dans le capital social, la signature d'un protocole de rééchelonnement de la dette avec l'Etat ainsi que la mise en œuvre d'un contrat de performance sur 2013-2015.

Plus globalement, le déficit cumulé des entités suivies a connu une baisse considérable, passant de -6,4 milliards à -3,1 milliards entre 2012 et 2013.

La dynamique de restructuration, qui sera parachevée par la systématisation des contrats de performance, s'accompagne d'une définition plus rigoureuse des mécanismes de compensation de l'Etat à l'endroit des entités exerçant dans des secteurs à activités réglementées. A ce titre, les conventions de concession accompagnées des formules de calculs et des modalités de règlement de la Rémunération du Service public sont en cours validation.

✓ **Analyse de l'exécution budgétaire des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées :**

L'amélioration de la gouvernance au niveau des organismes publics ainsi que la promotion de l'efficacité de la dépense publique constituent un des enjeux majeurs pour l'atteinte des objectifs du PSE. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent notamment la généralisation en cours des contrats de performance (CDP) ainsi que la réforme du cadre juridique organisant l'exécution des budgets des organismes publics. Ainsi, après l'effectivité des CDP au niveau des Universités et la mise en œuvre des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans les Etablissements publics de Santé (EPS), sept (7) agences d'exécution ou structures assimilées ont été dotées de contrats de performance en 2014. L'objectif pour 2015 tourne autour de la signature de dix(10) CDP.

Tableau 6 : Niveau d'absorption des crédits au 31 décembre 2014

	<i>Fonctionnement (en milliards)</i>	<i>Investissement (en milliards)</i>	<i>Charges de personnel (en milliards)</i>	<i>Total (en milliards)</i>
Prévisions	522	237,6	77,2	759,7
Réalisations	483,2	128,3	75,2	611,5

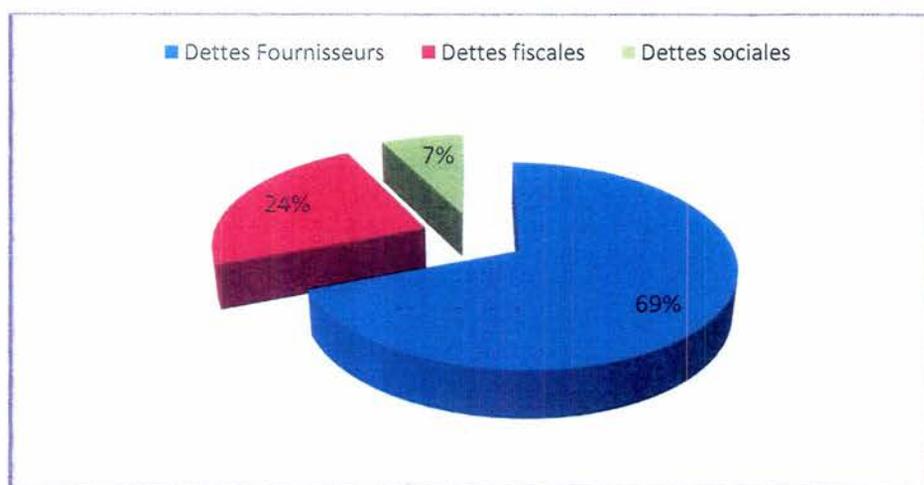
Source : DSP/DGCPT/MEFP

Sur un échantillon de cinquante et une (51) agences et établissements publics étudiées en 2014, faisant 759,7 milliards, les prévisions de recettes ont été de 685,5 milliards. Leur niveau d'absorption global des crédits se situe à 80,5% avec des dépenses exécutées à hauteur de 611,6 milliards. Les charges de fonctionnement y ont occupé 68,7% et les charges de personnel ont représenté 77,2 milliards, soit 14,8% des crédits ouverts pour le fonctionnement. Ce taux monte à 59,23% du budget de fonctionnement des Universités et Centres des œuvres universitaires.

III.3.2. Niveaux d'endettement et de participations financières de l'Etat :

L'endettement hors dette bancaire des cinquante et une (51) entités suivies s'élève à 77,7 milliards au 31 décembre 2014 et se décompose ainsi qu'il suit :

Graphique 4 : Composition de la dette des agences en 2014



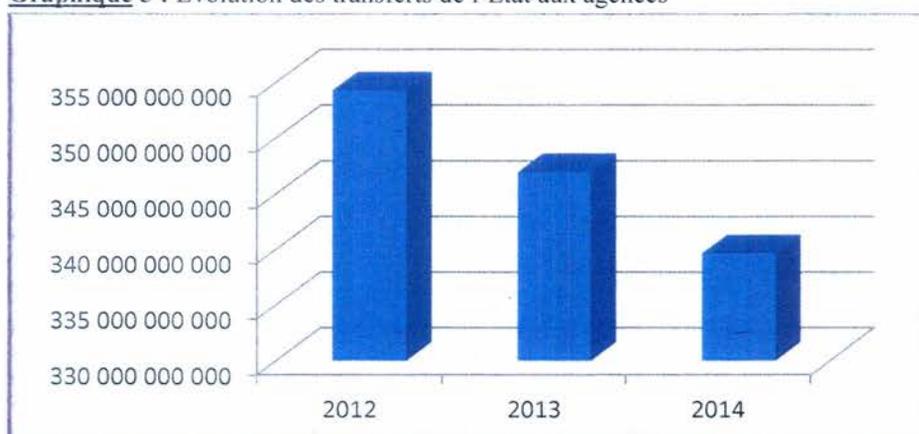
Source : DGCPT/MEFP

La dette aux fournisseurs occupe l'essentiel de la dette des agences en 2014, avec 69%, représentant, en valeur absolue, 53,6 milliards. La dette fiscale occupe une part non négligeable avec 18,3 milliards, soit 24% de la dette totale. Par ailleurs, l'analyse des transferts budgétaires de l'Etat au profit de soixante-dix-neuf (79) agences et autres organismes publics montre une tendance baissière de ceux-ci sur la période 2012-2014.

Cette baisse est le résultat de la politique de l'Etat tendant à rendre plus efficaces les dépenses publiques et devrait se poursuivre sur la période 2015-2018, notamment avec la politique de restructuration des agences déjà entamée combinée à la rationalisation des dépenses.

La situation de la dette fiscale des sociétés nationales, agences et établissements publics est restée dominée par les droits simples qui se chiffrent à 58,6 milliards contre 26,9 milliards pour ce qui concerne les pénalités. Les ICS et la CNCAS y occupent des parts prépondérantes avec respectivement 11,4% et 10,5%.

Graphique 5 : Evolution des transferts de l'Etat aux agences



Source : DGCPT/MEFP

III.3.3. Analyse des risques budgétaires :

Les risques budgétaires s'apprécient en référence à :

- la nécessité d'une recapitalisation de certains organismes publics ou parapublics ;

- l'exécution des contrats de performances et de lettres de missions ;
- la rémunération des missions de service public ;
- la dette réclamée à l'Etat par certaines entreprises ;
- la prise en charge des soldes défavorables à l'Etat des conventions de dettes croisées.

Ainsi, plusieurs entreprises du secteur parapublic présentent une situation financière caractérisée par des capitaux propres insuffisants, nécessitant une restructuration financière, conformément aux dispositions de l'OHADA. Il s'agit du CICES, de la SN La POSTE, de l'Agence de Presse sénégalaise (APS), de la LONASE, de Dakar DemDikk dont la recapitalisation pourrait nécessiter un appui financier à déterminer après évaluation.

Dans le cadre de la relance du Groupe Nouvelles Société textile du Sénégal (NSTS), l'Etat, signataire du protocole d'accord tripartite avec la BNDE et le Groupe NSTS signé le 3 juin 2014, s'engage à verser à la BNDE en trois (3) annuités (2014-2015-2016), un montant global de 2,5 milliards, en contrepartie de la rétrocession à la NSTS du titre foncier abritant les deux (2) usines de la société.

De même, au titre de la rémunération du service public au bénéfice de Dakar Dem Dikk, du Petit Train Bleu, du COSAMA, de la SN La POSTE, de la RTS, de la SSPP SOLEIL et de l'APS, une inscription globale de onze (11) milliards est prévue dans la loi de finance initiale 2015. Cependant, la signature des conventions de concession avec des formules de calcul de la compensation, permettrait de rompre avec les inscriptions de montants forfaitaires sujets à contestation.

Au titre de la dette réclamée à l'Etat, le Port autonome de Dakar réclame à l'Etat un montant estimatif de 12 milliards pour le fonctionnement des services rattachés, notamment les Phares et balises, ainsi que la liaison maritime Dakar-Gorée. Concernant l'APIX, elle ne reconnaît que 1,3 milliard sur le montant de 3,9 milliards qu'on lui réclame à la suite de l'Organisation de la Conférence islamique. Il serait ainsi envisagé la prise en charge par l'Etat du montant reliquataire.

Enfin, la société TRANSRAÏL réclame à l'Etat 5,3 milliards au titre notamment du péage du Petit Train Bleu, des opérations Gamou et Magal et de l'entretien des passages à niveau. Ce montant devrait cependant être réduit à moins de trois (3) milliards après la signature de la convention de dettes croisées. Il s'y ajoute qu'en attendant la mise en œuvre du nouveau schéma institutionnel, les Etats Malien et Sénégalais se sont engagés à mobiliser, chacun, un montant de 2,5 milliards en faveur de la Société. Enfin, au titre des contrats de performances signés, les engagements de l'Etat pour l'exercice 2015 se présentent ainsi qu'il suit :

- ANSD : **8,3 milliards ;**
- ADIE : **6,3 milliards ;**
- AGEROUTE : **196,4 milliards ;**
- FERA : **57,7 milliards ;**
- ANAM : **150 millions ;**
- ITA : **1,3 milliard ;**
- SAED : **4,2 milliards.**

ANNEXES

ANNEXE 1 : Evolution des critères de convergence

CRITERES DE CONVERGENCE	2010	2 011	2012	2 013	2014 Est.	2015 Prév.
Premier rang						
Solde budgétaire /PIB nominal (norme<=3%)	-5,2%	-6,7%	-5,9%	-5,4%	-5,0%	-4,8%
Taux d'inflation annuel moyen (<=3%)	1,2%	3,4%	1,4%	0,7%	-1,1%	1,6% ¹
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (<=70%)	35,0%	39,7%	42,9%	45,2%	53,1%	57,3%
Second rang						
Masse salariale/Rec fiscales (norme <=35%)	32,8%	33,2%	34,1%	34,6%	32,7%	33%
Pression fiscale (norme >=20%)	18,8%	18,9%	18,9%	18,2%	19,2%	19,3%

ANNEXE 2 : Situation des dettes fiscales des sociétés nationales agences et établissements publics

RAISON SOCIALES	DROITS SIMPLES	PENALITES	TOTAUX
CNCAS	5 326 274 079	3 619 743 036	8 946 017 115
SENEGALAISE DES EAUX	4 988 847 414	1 478 353	4 990 325 767
SONES	431 167 216	0	431 167 216
PCRPE	4 796 473 746	87 219 574	4 883 693 320
LONASE	3 919 937 366	2 687 807 923	6 607 745 289
AGENCE FAAM	2 663 154	1 206 577	3 869 731
RTS	512 240 000	256 120 000	768 360 000
MERIDIEN PRESIDENT	1 469 447 425	719 991 416	2 189 438 841
COUD	1 316 654 179	3 312 259 895	4 628 914 074
ICS	6 469 234 939	3 273 125 772	9 742 360 711
SENELEC	4 904 706 805	0	4 904 706 805
SODEFITEX	14 889 155	18 552 111	33 441 266
DAKAR DEM DIKK	36 000 000	18 000 000	54 000 000
CAISSE DE DEPOT ET CONSIGNATION		23 354 733	23 354 733
SN-HLM	361 461 640	227 910 402	589 372 042
LA POSTE	681 628 851	344 055 840	1 025 684 691
SONACOS	174 737 984	96 460 533	271 198 517
CAISSE DE SECURITE SOCIALE	100 000 000	423 947 837	523 947 837
ITA	18 902 441	10 300 000	29 202 441
GRAPHISOL	233 742 000	233 742 000	467 484 000
APROSI	75 435 615	37 717 807	113 153 422
SSPP LE SOLEIL	801 153 621	0	801 153 621
CEREEQ	13 684 897	0	13 684 897
AGENCE DU PLAN JAXAAY	2 659 353 237	166 000 000	2 825 353 237
FPE	0	92 286 325	92 286 325
ADEPME		116 764 938	116 764 938
ENTENTE CADAK CAR	3 096 246 170	1 404 767 061	4 501 013 231
FNPJ	80 121 488	50 755 742	130 877 230
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL	0	15 000 000	15 000 000
ASSEMBLEE NATIONALE	1 787 114 541	893 557 270	2 680 671 811
SENAT	485 878 830	242 939 415	728 818 245

¹ L'inflation projetée en 2015 est mesurée par le déflateur du PIB

HOPITAL PRINCIPAL	128 564 885	1 787 736 802	1 916 301 687
HOPITAL LE DANTEC		178 121 984	178 121 984
CENTRE HOSPITALIER DE FANN		154 383 211	154 383 211
PROJET FONDS EXHAURE	720 000	360 000	1 080 000
ANEJ	40 321 838	35 897 255	76 219 093
FONDS NAT PROMOTION ENTREPREN FEMININ	65 601 244	14 165 200	79 766 444
AGENCE DE PRESSE SENEGALAISE	56 669 069	39 416 863	96 085 932
AGENCE PROMOT° RESEAUX HYDRAULIQUES NAT°	57 098 812	26 812 000	83 910 812
PROJ REDUCT° RISQ ET PREVENT° CATASTROPHES	5 680 000	2 840 000	8 520 000
COOPERATION AUTRICHIENNE	11 760 000	5 880 000	17 640 000
PROGRAMME CLASS	117 120 000	29 280 000	146 400 000
AGENCE DE GEST DE COOPERATION	147 803 000	36 950 748	184 753 748
PROJET PAPLUGA	123 835 000	30 958 748	154 793 748
CROIX ROUGE SENEGALAISE	22 702 286	9 000 000	31 702 286
FONDS CONTREPARTIE BELGO SENEGALAISE	9 600 000	2 400 000	12 000 000
PROG DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE DEV. LOCAL PSIDEL	572 500	200 000	772 500
PROJET D'APPUI A LA REDUCTION PAUVRETE	123 835 000	30 958 748	154 793 748
IPRES		354 621 600	354 621 600
FONDS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES	14 945 425		14 945 425
AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT-PETITS	8 933 799	132 137 110	141 070 909
ANPT	216 450 885	90 720 458	307 171 343
CICES	1 063 155 520	981 292 370	2 044 447 890
DIRECT GENERALE DES INFRASTRUCTURES	130 122 897	65 061 448	195 184 345
PROJ AMELIORATION ET VALORISATION	22 000 000	11 000 000	33 000 000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL	12 536 464		12 536 464
ASEPEX	36 971 924	23 536 312	60 508 236
AGENCE COOPERATION INTERNATIONALE	10 994 804	5 381 003	16 375 807
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES	224 355 998	98 133 750	322 489 748
CREDIT MUNICIPAL	27 571 992	6 303 555	33 875 547
PROJET RENFORC CAPACITE BONNE GOUV	4 320 000	2 160 000	6 480 000
AGENCE NAT° NOUV CHEMINS DE FER	47 000 000	23 625 000	70 625 000
PSON/FED /DI	73 364 000	18 341 000	91 705 000
SAPCO		928 626 660	928 626 660
ONAS	1 287 966 963		1 287 966 963
ARTP	396 638 603	43 391 965	440 030 568
AGENCE DES AEROPORTS DU SENEGAL	2 260 037 435	980 039 074	3 240 076 509
AGENCE POUR LA PROPRETE DU SENEGAL APROSEN	7 800 000	12 600 000	20 400 000
PROG NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE	16 845 220	8 422 809	25 268 029
SICAP	3 658 036 303	1 139 469 272	4 797 505 575
AGENCA NATIONALE AVIATION CIVILE ET METEOROLOGIE	1 064 724 510	47 500 000	1 112 224 510
COMMISSARIAT SECURITE ALIMENTAIRE	116 000 000	52 600 000	168 600 000
AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES	838 451 587	421 409 392	1 259 860 979
DELEGATION GENERALE ORGANISAT FRANCOPHONIE	3 490 505		3 490 505
PETIT TRAIN DE BANLIEUE	677 711 596	362 123 072	1 039 834 668
AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE	16 208 158	24 373 856	40 582 014
AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	72 200 000	36 100 000	108 300 000
CEPOD	1 700 000	850 000	2 550 000
AGENCE NATIONALE DE L'ECONOMIE DE L'ENERGIE	9 250 000	4 625 000	13 875 000
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGEMENT	22 500 000	11 250 000	33 750 000
SECRETARIAT GENERAL DE LA BIENNALE	137 298		137 298
AGENCE NATIONALE DES ECOVILLAGES	8 500 000	4 250 000	12 750 000
STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE	8 500 000	4 250 000	12 750 000
AEROPORT BLAISE DIAGNE	48 866 744		48 866 744
SOCIETE NATIONALE DE RECOUVREMENT	21 759 835	21 391 817	43 151 652

AGENCE NATIONALE AVIATION CIVILE DU SENEGAL	502 884 395	228 042 932	730 927 327
TOTAL GENERAL	58 602 813 287	26 904 055 574	85 506 868 861

ANNEXE 3 : TOFE 2015 2019, GFSM 2001 Classification, 1 2014-2019, version au 20 mai 2015

	2015	2016	2017	2018	2019
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Compte Administration centrale					
Recettes	2 004	2 135,5	2 319,2	2 534,9	2 781,5
Recettes fiscales	1 595	1 746,7	1 896,5	2 089,4	2 312,7
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	437	497,0	554,6	636,6	735,6
Impôts sur les salaires et main d'œuvre (Cfoc)	18	19,6	21,4	23,4	25,6
Impôts patrimoine	25	25,1	25,6	26,1	26,6
Impôts sur le bien et services	838	898,0	985,0	1 075,6	1 175,4
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	226	250,0	268,6	287,4	307,1
Autres recettes fiscales (Fsipp)	52	57,0	41,3	40,3	42,3
Cotisations sociales	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	240	262,0	277,4	293,0	309,5
Budgétaires	40	58,0	62,4	66,0	69,8
En capital	200	204,0	215,0	227,0	239,7
Autres recettes	168	126,8	145,3	152,5	159,2
dont non fiscales	91	81,8	100,3	107,5	114,2
dont FSE	52	45,0	45,0	45,0	45,0
Dépenses	2 393	2 515,1	2 670,6	2 846,9	3 110,1
Charges	1 417	1 467,1	1 491,5	1 545,3	1 624,7
Rémunération des salaires	526	556,0	585,4	617,8	674,6
Utilisations de bien et services	375	378,0	397,3	417,9	444,3
Intérêts	151	164,4	169,2	172,9	172,1
Extérieur	77	85,6	83,9	81,7	78,5
Intérieur	74	78,8	85,3	91,2	93,7
Subventions	40	20,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont SAR et subvention GPL</i>	13	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont subvention SENELEC financée par FSE</i>	27	20,0			
<i>dont: subvention sur produits alimentaires</i>					
Dons (courants et autres en capital)	177	216,3	142,0	140,5	139,1
Prestations d'assistance sociales	26	27,0	9,8	9,7	9,6
Autres dépenses	122,00	105,4	187,9	186,4	185,0
<i>dont FSE</i>			45,0	45,0	45,0
Acquisition nette actifs non financiers	975,8	1 048,0	1 179,1	1 301,6	1 485,5
Investissement financé/ressources internes et exécuté par l'Etat	207	220,0	240,5	264,3	305,2
Investissement des autres entités financées sur dons de l'Etat	364	391,0	456,7	501,8	579,5
Investissement financé/ressources externes et exécuté en projet	405	437,0	481,9	535,5	600,7
Capacité/besoin financement (excédent/déficit)	-388,9	-379,6	-351,4	-312,0	-328,7
<i>en % de PIB</i>	<i>-4,7%</i>	<i>-4,2%</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-3,0%</i>	<i>-2,9%</i>
Financement	-388,9	-379,6	-351,4	-312,1	-328,7
Acquisition nette actifs financiers	-17,8	7,0	7,0	7,0	7,0
Intérieur	-17,8	7,0	7,0	7,0	7,0
Numéraire et dépôts	-25,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres de créance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits	7,3	7,0	7,0	7,0	7,0
Actions et parts de fonds d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Systèmes d'assurances, de pensions et de garanties standard	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres comptes à recevoir	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Acquisition nette passifs	371,1	386,6	358,4	319,1	335,7
Intérieur	59,5	29,2	55,9	-22,0	-25,6
FMI et DTS	-30,7	-32,4	-31,7	-32,1	-23,3
Titres publics (net)	132,5	66,9	-7,0	15,5	-2,3
<i>Bons du Trésor</i>	21,1	-28,6	-21,9	5,7	-3,8
<i>Obligation</i>	71,3	66,0	18,8	10,0	-8,5
<i>APE</i>	40,1	29,5	-3,9	-0,1	10,1
Crédits	-42,2	-5,4	94,6	-5,4	0,0
dépôt koweïtien	-5,3	-5,4	-5,40	-5,40	0,00
Banque atlantique et autres banques	-17,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Sukuk	-15,7	0,0	100,0	0,0	0,0
BIS	-3,3				
Autres comptes à payer	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieur	311,6	357,4	302,5	341,0	361,3
Numéraire et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres publics (net)	193,7	126,0	73,0	69,7	43,2
<i>Bons du Trésor</i>	32,8	-41,5	-31,9	8,2	-5,6
<i>Obligation</i>	88,4	73,2	38,6	11,6	-10,3
<i>APE</i>	2,6	24,3	-3,7	-0,1	9,0
<i>Emprunts non concessionnels dont Eurobond</i>	70,0	70,0	70,0	50,0	50,0
Crédits	117,9	253,9	253,4	293,4	341,7
<i>dont Tirages sur prêts</i>	67,0	65,2	69,0	74,0	75,0
<i>dont Prêts Projet</i>	145,0	253,6	276,9	318,5	371,0
<i>dont autres crédits net</i>	0,0	0,0			
<i>dont crédit suisse</i>	-9,8	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont sukuk</i>	-9,3	0,0			
<i>dont amortissement</i>	-75,1	-74,9	-102,4	-109,2	-114,3
<i>dont Rétrocessions</i>	0,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Autres comptes à payer		-22,5	-23,9	-22,0	-23,6
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>PIB nominal</i>	8 250,0	8 940,0	9 693,7	10 547,7	11 519,2
<i>déficit en % Pib</i>	-4,7%	-4,2%	-3,6%	-3,0%	-2,9%

ANNEXE 4 : TOFE projections 2015-2018 /base manuel 1986, version au 20 mai 2015

	2015 LFI	2015 Proj	2016	2017	2018	2019
1. Total recettes et dons	1977,7	2004,0	2135,5	2319,2	2534,9	2781,5
1.1 Recettes budgétaires et FSE	1748,7	1764,0	1873,5	2041,8	2241,9	2472,0
- Recettes budgétaires (hors Fse)	1704,7	1712,0	1828,5	1996,8	2196,9	2427,0
<i>pm. Recettes budg (hors Rec. Excep. et Fse)</i>	1679,7	1687,0	1828,5	1996,8	2196,9	2427,0
Recettes fiscales	1601,7	1595,5	1746,7	1896,5	2089,4	2312,7
Recettes non fiscales	78,0	91,5	81,8	100,3	107,5	114,2
Ressources Exceptionnelles	25,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- FSE	44,0	52,0	45,0	45,0	45,0	45,0
1.2 Dons	229,0	240,0	262,0	277,4	293,0	309,5
Budgétaires	35,0	40,0	58,0	62,4	66,0	69,8
En capital	194,0	200,0	204,0	215,0	227,0	239,7
2. Dépenses totales et prêts (net)	2360,7	2400,1	2521,9	2677,6	2853,9	3117,2
2.1 Dépenses courantes	1391,2	1417,1	1466,9	1491,5	1545,3	1624,7
Traitements et salaires	510,0	526,0	556,0	585,4	617,8	674,6
Intérêts sur la dette publique	148,0	150,8	164,4	169,2	172,9	172,1
Extérieure	74,0	76,8	85,6	83,9	81,7	78,5

Intérieure	74,0	74,0	78,8	85,3	91,2	93,7
Autres dépenses courantes	733,2	740,3	746,5	736,9	754,6	778,0
Fournitures, entretien et autres	371,0	375,0	378,0	397,3	417,9	444,3
Transferts et subventions	320,2	315,3	323,5	294,6	291,7	288,8
Dépenses courantes FSE	42	50	45	45	45	45
2.2 Dépenses en capital	962,2	975,7	1048,0	1179,1	1301,6	1485,5
Financement intérieur et sur prêts non concess	557,2	570,7	611,0	697,2	766,1	884,8
Financement extérieur	405,0	405,0	437,0	481,9	535,5	600,7
2.3 Prêts nets	7,3	7,3	7,0	7,0	7,0	7,0
Prêts rétrocédés	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Remboursement des prêts rétrocédés	-2,7	-2,7	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles						
Solde Global de l'Administration Centrale	-382,9	-396,2	-386,4	-358,5	-319,1	-335,7
Solde Global des entités non fin. du secteur public	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global Adm. Cent. et entités non fin. du secteur public (dons compris)	-382,9	-396,2	-386,4	-358,5	-319,1	-335,7
Balance primaire Adm. Centrale	-235,0	-245,3	-222,0	-189,2	-146,2	-163,6
Solde de base (déf. UEMOA)	-199,6	-223,9	-204,4	-147,0	-69,5	-37,5
Solde de base hors PPTE ET IADM et dons budg.	-164,6	-183,9	-146,4	-84,6	-3,5	32,3
4. Ajustments base caisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entités non fin. du secteur public)	-382,9	-396,2	-386,4	-358,5	-319,1	-335,7
Solde global dons non compris (-)	-611,9	-636,2	-648,4	-635,9	-612,1	-645,2